

Projet

de TERRITOIRE

LE MANS Métropole

2040



LE MANS
Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Édito

Le Mans Métropole a engagé une grande réflexion sur l'horizon 2040 et les perspectives pour le territoire définies collectivement.

Cette démarche se traduit par un véritable projet permettant à la Métropole de donner un cap à ses actions et décliner plusieurs propositions suivant trois axes majeurs d'intervention : l'attractivité de notre territoire, les nouvelles solidarités pour tous les habitants, la transition écologique pour relever les défis de demain.

Pour préparer cette démarche d'un avenir durable et lui donner toutes les garanties d'efficacité et de lisibilité sur le long terme, j'ai présenté cette année le Plan stratégique d'investissements, démarche inédite qui, avec plus d'un milliard trois cent millions d'investissements, garantit de préserver à présent notre développement, notre bien-être, tout en assurant celui des générations futures.

Cette année encore, dans le cadre de notre projet Mégapole, nous avons identifié les enjeux de transition énergétique qui permettront à nos concitoyens de réaliser des économies, d'isoler leurs logements, de se déplacer autrement, etc.

Ces réflexions ont nourri le projet de territoire Le Mans Métropole 2040, abouti grâce à une série d'échanges pendant plus d'un an menée par les communes-membres, les acteurs économiques, associatifs, des structures privées, institutionnelles, des représentants des habitants...

Au terme de ces travaux émergent les grands objectifs que ce projet de territoire développe. Parmi eux, une volonté partagée de soutenir l'innovation dans tous les domaines, de faire rayonner nos événements culturels, de poursuivre notre politique ambitieuse en matière de santé, de faciliter nos mobilités, de renforcer la production d'énergies renouvelables...

Il s'agit maintenant de faire vivre ce projet de territoire pour que chacun d'entre nous puisse en mesurer l'avancement, les impacts, les bénéfices pour nos concitoyens.

Ces projets, ces ambitions, sont l'expression d'une volonté de bien vivre sur la Métropole, et de structurer durablement son ambition, ses liens de solidarité, et son rayonnement pour chacun des acteurs du territoire.

Stéphane le Foll

Maire du Mans, Président de Le Mans Métropole et ancien ministre



Stéphane le Foll

Sommaire



- ◆ Un projet de territoire responsable **4**
- ◆ Le Mans Métropole 2040, une démarche participative **5**
- ◆ À la rencontre des acteurs **6**
- ◆ Des regards convergents pour l'avenir **7**
- ◆ Une co-construction menée sur une année **8**
- ◆ Le Mans Métropole, un territoire en développement **9**
- ◆ Le Mans Métropole 2040 : 1 cap, 3 ambitions, 20 objectifs **14**
 - Ambition 1. Renforcer l'attractivité **16**
 - Ambition 2. Bâtir de nouvelles solidarités territoriales **32**
 - Ambition 3. Réussir la transition écologique **48**
- ◆ L'animation du projet de territoire **62**

Un projet de territoire responsable

L'élaboration de ce premier projet de territoire a été l'occasion de relever un défi majeur : penser le territoire au travers de ceux qui y vivent. Ce challenge supposait de bâtir une démarche à l'écoute de ses acteurs, consciente de son histoire et fièrement résolue à semer dès aujourd'hui les idées qui nous mèneront vers la qualité de vie que nous nous souhaitons d'ici 2040.

Ce processus, nous l'avons choisi participatif : Le Mans Métropole 2040 constitue en ce sens la marque d'un territoire où les idées se confrontent et sont débattues au profit de projets qui trouvent leur sens, dans le respect de nos moyens et de nos sensibilités.

Si la démarche participative trouve ses vertus dans le débat, elle n'en demeure pas moins exigeante. En effet, elle a supposé de mettre à plat nos pratiques existantes et de mener l'exercice subtil de prise de conscience de nos atouts, de nos carences, de nos envies... Et cela demande du temps. Pour y parvenir, nous avons fait le choix d'associer les habitants, les partenaires, les élus et les administrations de nos collectivités afin de faire émerger leurs propositions au travers de réunions et de séminaires, d'ateliers et de table-rondes, de questionnaires... Ce projet de territoire, qui repose sur un diagnostic réaliste, a été à l'écoute de toutes les expressions et a permis de se donner le droit d'être fier de son territoire, de son identité et de forger par l'échange citoyen une volonté de regarder ensemble un même horizon. De ce point de vue, ce projet de territoire est résolument le nôtre.

Ce regard porté à l'horizon 2040 demeure néanmoins responsable : notre projet de territoire est certes ambitieux aux regards des besoins émergents, mais il reste également conscient des pratiques actuelles et des moyens à disposition. Chacune des opérations figurant dans ce projet de territoire fera l'objet d'une évaluation pour déterminer leur pertinence, leur efficacité et leur cohérence au regard des 20 objectifs qui émaillent cette stratégie de territoire. De ce deuxième point de vue, cette stratégie de territoire a été pensée de manière durable.

Les maires de notre territoire, et les élus de l'exécutif communautaire, seront les garants de la bonne mise en oeuvre de cette stratégie. Un comité de pilotage annuel assurera la bonne marche de cette dynamique territoriale et permettra tous les deux ans d'ajuster le cap de cet itinéraire nous menant vers 2040.

Par son caractère participatif et responsable, ce projet de territoire s'inscrit donc dans notre souhait de bâtir ensemble une métropole durable. Et nous veillerons, le Président et moi-même, à conserver cette dynamique auprès des acteurs de ce territoire qui nous tient à cœur.

Isabelle Leballeur

1ère Vice-présidente de Le Mans Métropole,
en charge du Projet de territoire Le Mans Métropole 2040
Maire de Pruillé-le-Chétif



Le Mans Métropole 2040, une démarche participative

En 2020, les élus ont décidé de doter Le Mans Métropole d'un projet de **territoire stratégique** à horizon 2040.

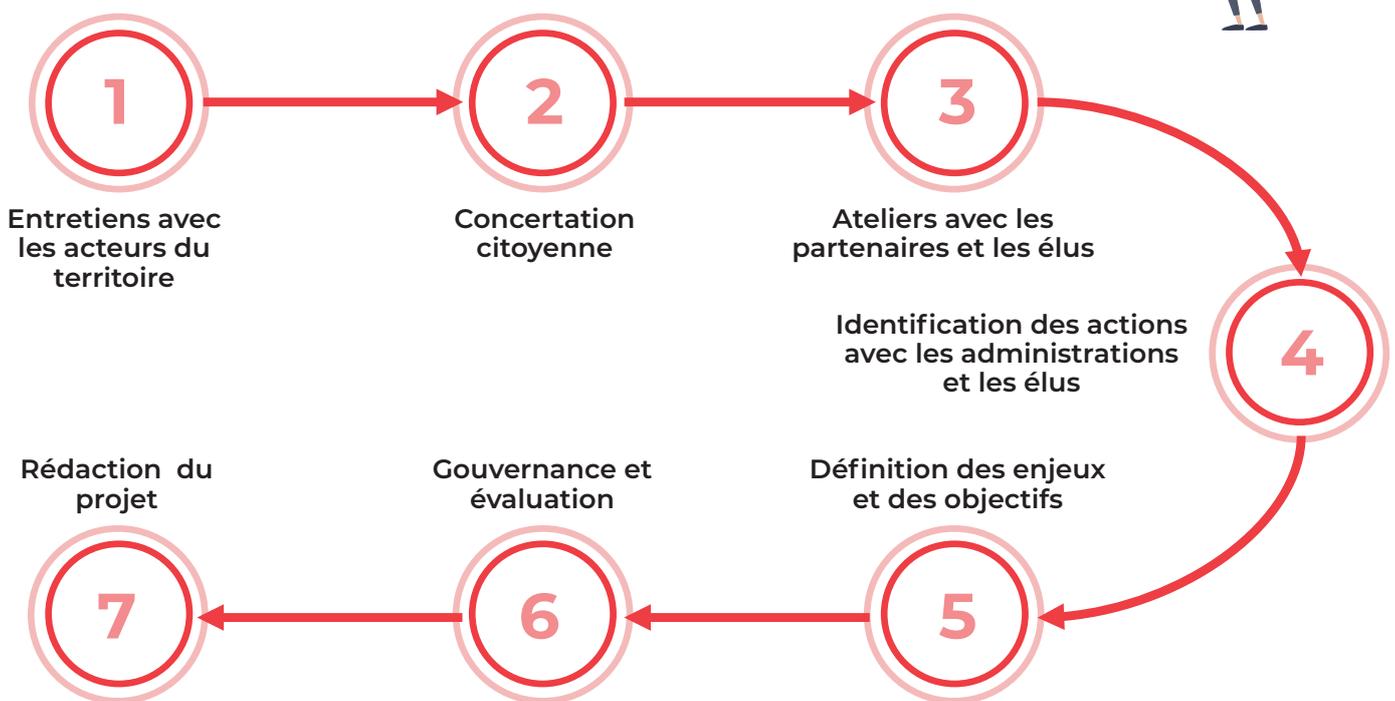
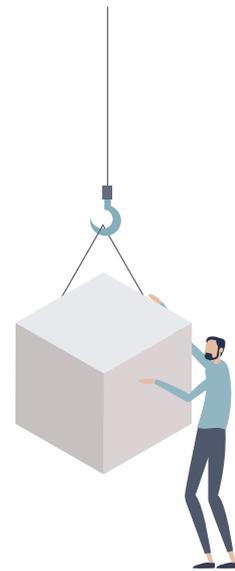
Il s'agit d'une ambition collective sur ce que l'on veut construire pour le futur, une vision à long terme.

C'est une démarche fédératrice qui vise à prendre conscience des atouts et des enjeux du territoire, à faire émerger des projets de développement, et à mettre en œuvre par le dialogue et la concertation une identité commune et une trajectoire partagée.

L'objectif consiste à bâtir ensemble une métropole durable.

Cette démarche stratégique est constituée par :

- ◆ Un diagnostic,
- ◆ Une définition des enjeux et des objectifs,
- ◆ Une phase d'identification des actions,
- ◆ Une phase d'évaluation.



À la rencontre des acteurs

La démarche Le Mans Métropole 2040 a donné lieu à l'organisation de nombreux ateliers participatifs en 2021 et 2022. Ce travail de co-construction a permis l'expression d'une vision du territoire par les élus, les partenaires, un panel d'habitants et la population au sens large par le biais d'un questionnaire.

Une consultation de la population a été réalisée au dernier trimestre 2021 afin de permettre aux habitants de contribuer à l'élaboration du diagnostic et de mieux connaître leur vision vis-à-vis de leur communauté urbaine. À cette occasion, la population a partagé son avis et son regard sur Le Mans Métropole. Parmi les répondants, 66 % résidaient au Mans et 70 % avaient entre 30 et 60 ans. Cette démarche participative a permis à la fois de prendre connaissance du ressenti des habitants sur les services à la population et sur l'image du territoire, mais également de connaître leurs priorités à l'horizon 2040.

Habitants



Le Mans Métropole a organisé un atelier participatif avec un panel d'habitants qui a exprimé sa perception du territoire métropolitain (ses atouts et ses faiblesses), et faire partager ses attentes et sa vision de ce que pourrait être Le Mans Métropole à horizon 2040.

Cet atelier est venu compléter les enseignements du questionnaire en ligne, qui a connu un grand succès avec près de 1 700 réponses.

Élus



Enfin, des temps d'échanges individuels et collectifs ont été menés avec les élus. Trois séminaires ont rassemblé les élus autour de thématiques recouvrant tout le champ de l'action publique menée sur le territoire métropolitain, qu'il s'agisse des compétences communautaires ou des coopérations et des mutualisations entre communes. En moyenne, une soixantaine d'élus municipaux et communautaires s'est mobilisée et a notamment travaillé en tables rondes pour faire émerger les enjeux avec une vision prospective à horizon 2040.

Partenaires



Dans un second temps, deux ateliers participatifs ont été organisés avec les partenaires socio-économiques du territoire. Ils avaient pour objectif de rassembler des acteurs majeurs – tous domaines confondus – et de leur proposer d'exprimer (autour de plusieurs tables rondes) leur vision du territoire dans le domaine du développement économique et de l'attractivité. Le conseil de développement du Pays du Mans, représentant la société civile, a également été associé à cette réflexion stratégique.

Administrations et cabinet du Président



Par ailleurs, en plus d'avoir sollicité les agents des collectivités du territoire au questionnaire en ligne, Le Mans Métropole a mobilisé les administrations des communes membres et des organismes partenaires pour réfléchir à la mise en opération des grands enjeux identifiés et imaginer les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs déterminés par les élus.

Une co-construction menée sur une année



Des regards convergents pour l'avenir

Une attente forte pour une plus grande attractivité du territoire

Faits marquants des réponses au questionnaire

L'image du territoire est majoritairement perçue comme positive et en amélioration ces dernières années :

- ◆ Le niveau de service public est satisfaisant, voire très satisfaisant pour 70 % des sondés.
- ◆ Le projet de développement privilégié pour le territoire est majoritairement celui d'un territoire durable.
- ◆ Deux axes d'amélioration ressortent avec plus d'intensité : l'offre de santé et la sécurité.

Faits marquants des ateliers collectifs

Les participants s'accordent sur les nombreux atouts du territoire, insuffisamment promus :

- ◆ L'attractivité du territoire apparaît comme la préoccupation centrale, à laquelle concourent toutes les propositions exprimées : attirer les actifs et les jeunes grâce à la promesse d'une qualité de vie durable dans une ville à taille humaine où il fait bon vivre.

Faits marquants de la consultation du panel d'habitants

D'emblée, les participants se reconnaissent dans un portrait globalement positif du territoire :

- ◆ Ils n'ont pas le sentiment de vivre sur un territoire en fragilité et n'identifient pas la relative faiblesse de la démographie et de l'emploi.
- ◆ Pour autant, le dynamisme et la vitalité ne comptent pas pour eux parmi les qualités les plus évidentes.
- ◆ Les participants ont en commun une attente de montée en puissance des politiques de développement et de mise en attractivité du territoire.
- ◆ Plusieurs préconisations se dégagent : accueillir les actifs tout en préservant la « naturalité » du territoire ; développer une stratégie de captation des jeunes et des étudiants ; renforcer la vitalité commerciale et restaurer la sécurité du cœur de la métropole ; lutter contre la diminution de l'offre de santé.

Le Mans Métropole, un territoire en développement



Présentation du territoire

La Communauté urbaine du Mans (CUM) a été créée le 19 novembre 1971 par 8 communes : Allonnes, Arnage, Coulaines, La Chapelle-Saint-Aubin, Le Mans, Rouillon, Sargé-lès-le-Mans et Yvré-l'Évêque. Elle s'est agrandie successivement en :

- ◆ 2004 : Mulsanne,
- ◆ 2013 : Aigné, Champagné, La Milesse, Ruaudin et Saint-Saturnin,
- ◆ 2017 : Chaufour-Notre-Dame, Fay, Trangé, Pruillé-le-Chétif et Saint-Georges-du-Bois,
- ◆ 2023 : Fatines rejoint Le Mans Métropole.

Le Mans Métropole est aujourd'hui une communauté urbaine de 212 289 habitants composée de 20 communes, qui s'étend sur 273,12 km². Le Conseil communautaire, composé de 75 vice-présidents et conseillers, est présidé par Stéphane Le Foll (Maire du Mans).

Le Mans Métropole exerce de nombreuses compétences (développement économique, mobilité, habitat, équipements...). Ces politiques de développement territorial sont menées en étroite concertation avec les communes.

La Métropole porte des investissements structurants (notamment dans les domaines de l'aménagement urbain, de la voirie, de la propreté, de l'assainissement ou des transports). Ces dépenses contribuent au rayonnement de l'ensemble du territoire.





Portrait socio-économique

Principaux points à retenir du diagnostic



À mi-chemin entre Paris et la façade atlantique, l'agglomération du Mans bénéficie d'une situation géographique privilégiée. Troisième agglomération régionale en nombre d'habitants, elle a un rôle important au sein de la Région Pays de la Loire.

La situation géographique de Le Mans Métropole et les infrastructures de transport présentes sur le territoire confèrent à l'agglomération une position d'interface entre plusieurs régions : le bassin de la Seine au Nord-est (Bassin parisien, Normandie), la Bretagne à l'Ouest et les régions ligériennes au Sud. Le territoire est également doté d'un patrimoine et d'équipements qui assurent un rayonnement touristique, tant au niveau régional, que national, voire international.



Préfecture du département de la Sarthe, la Ville du Mans bénéficie d'une importante offre en équipements et services administratifs qui concourent à la polarisation des emplois (Directions départementales de l'État, Cité judiciaire, Université, Centre Hospitalier, Maison d'arrêt, succursale de la Banque de France, Chambres consulaires, Conseil départemental, antenne du Conseil régional, etc.).



L'agglomération mancelle est reconnue comme l'une des plus attractives du Grand Ouest. Ses pôles d'excellence et les savoir-faire du territoire attirent les professionnels et les étudiants. C'est sur ces fondements que le territoire souhaite construire son projet de Métropole durable.



Évolution de la population : en 2022, la population INSEE de la communauté urbaine de Le Mans Métropole est de 212 289 habitants. Celle-ci connaît une légère évolution : elle était de 200 287 habitants en 1975.



Vieillesse de la population : en 2019, Le Mans Métropole comptait 62 personnes âgées de plus de 75 ans (contre 52 ans au niveau national) pour 100 jeunes de moins de 15 ans. En 2008, cette proportion était de 56 (contre 46 au niveau national).



Une répartition de la population selon la catégorie socioprofessionnelle similaire à la moyenne nationale, notamment* :

- ◆ Les employés : 16,3 % (contre 16,1 % au plan national).
- ◆ Les professions intermédiaires : 14 % (contre 14,1 % au plan national).
- ◆ Les ouvriers : 11,5 % (contre 12,0 % au plan national).

Une sous-représentation de certaines catégories socioprofessionnelles* :

- ◆ Les agriculteurs : 0,1 % (contre 0,8 % au plan national).
- ◆ Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise : 2,2 % (contre 3,5 % au plan national).
- ◆ Les cadres et professions intellectuelles supérieures : 8,2 % (contre 9,5 % au plan national).



Situation de l'emploi et de l'économie : elle se singularise plus particulièrement par le poids de l'industrie automobile et agroalimentaire, ainsi que des activités tertiaires et d'assurances. Ces spécificités tiennent à la présence d'entreprises industrielles et d'établissements tertiaires emblématiques depuis de nombreuses années.



Répartition des emplois entre les différents secteurs* :

- ◆ 0,5 % dans l'agriculture (contre 2,6 % au plan national).
- ◆ 5,2 % dans la construction (contre 6,4 % au plan national).
- ◆ 12 % dans l'industrie (idem au taux national).
- ◆ 34,2 % dans l'administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale (contre 32 % au plan national).
- ◆ 48,1 % dans le commerce, les transports et les services divers (contre 47 % au plan national).



Indicateurs du chômage (au sens du recensement)* :

- ◆ Taux de chômage : 16,7 % (contre 13,4 % au plan national).
- ◆ Taux de chômage des jeunes : 29,9 % (contre 27,2 % au plan national).
- ◆ Taux de chômage des seniors : 10,6 % (contre 11 % au plan national).
- ◆ Taux de chômage des personnes sans aucun diplôme ou certificat d'études primaires : 34,6 % (contre 25,5 % au plan national).
- ◆ Taux de chômage des personnes diplômées de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus: 6,8 % (contre 7 % au plan national).



Taux de création d'entreprises :

- ◆ 15,5 % en 2019 contre 16,3 % au plan national.
- ◆ Une majorité d'actifs appartient à une micro-entreprise (58 % d'entre eux travaillent dans une structure n'ayant aucun salarié) ou dans une TPE/PME (31,3 % dans une structure ayant entre 1 et 9 salariés).
- ◆ L'agglomération compte 12 249 entreprises (activités marchandes, hors agriculture - Sirene 2022).
- ◆ Le Mans Métropole comptabilise 58 zones d'activités.

**Données INSEE publiées en 2022*



Accessibilité : par son positionnement en tant que nœud autoroutier régional, le réseau est marqué par une armature forte composée de 3 autoroutes connectées à l'agglomération. L'étoile ferroviaire du Mans comporte par ailleurs 5 branches qui constituent un atout solide. Le Mans est donc un nœud ferroviaire majeur à l'échelle régionale et nationale et constitue notamment l'aboutissement de la branche ouest de la Ligne à grande vitesse Atlantique. Le Mans Métropole compte au total 3 gares ferroviaires en service (Le Mans, Arnage, Champagné) et une halte ferroviaire au Mans est en cours de création à l'hôpital.



Transport et mobilités : globalement, la part modale des transports en commun (tramway et bus) s'élève à 17 % pour les déplacements domicile-travail. Au Mans, 20,1 % des déplacements d'actifs se font par ce biais.

- ◆ **L'usage de la voiture reste prédominant et assure 68,9 % des déplacements.** Sur les courtes distances (moins de 2 km), l'usage des modes actifs est majoritaire : la marche est utilisée à 48 % des cas et le vélo dans 7 % des cas. Cependant, alors même que la distance est courte, 44 % des habitants utilisent leur voiture.
- ◆ **Le linéaire total d'aménagements cyclables est de 230 km sur Le Mans Métropole,** dont l'un des aménagements majeurs est le « Boulevard Nature » (boucle de plus de 72 km reliant les pôles touristiques, naturels et culturels des différentes communes, dédiée aux circulations douces non motorisées - 52 km réalisés à ce jour).
- ◆ **La mise en place du réseau chronovélo** prévoit à partir de 2025 la création d'un réseau cyclable confortable, sécurisé, continu et efficace à l'échelle de l'agglomération afin de relier les communes, équipements et bassins de vie du territoire.



Accès aux soins : la densité de médecins généralistes (82,8 pour 100 000 habitants) est supérieure à la moyenne départementale (78,4), et celles des ophtalmologues et des chirurgiens-dentistes sont respectivement de 12,7 et 49,2. Toutefois, Le Mans Métropole fait partie des agglomérations françaises les plus déficitaires en professionnels de santé.



Éducation et enseignement supérieur : 13 230 étudiants sont actuellement recensés dans les établissements d'enseignement supérieur, dont 9 184 étudiants sur le site de l'Université du Mans. Parmi les autres établissements, peuvent être cités l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), l'école supérieure des géomètres et topographes (ESGT), l'institut supérieur des matériaux du Mans (ISMANS), l'école nationale supérieure d'ingénieurs du Mans (ENSIM), l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE), ainsi que les étudiants dans les différentes classes préparatoires et sections de techniciens supérieurs des lycées de l'agglomération mancelle, les étudiants dans les centres de formation consulaires, dans les instituts de formation en soins infirmiers ou encore dans les écoles des métiers d'art (ESAD et ITEM).





Dans les domaines de l'innovation et de la recherche, le territoire de Le Mans Métropole se caractérise par plusieurs filières d'excellence : Acoustique et matériaux, Risques et assurances, Mobilités, notamment. Par ailleurs, Le Mans Métropole est un territoire d'innovation reconnu par différents labels (French Tech, French Impact).



Énergie : en 2018, un habitant de Le Mans Métropole consommait en moyenne 22 300 kWh par an, soit moins que la moyenne des Français (24 500 kWh). L'énergie consommée par le territoire provenait pour 35 % des produits pétroliers, 29 % de l'électricité, 27 % de gaz naturel et 9 % des autres énergies (réseau de chaleur, bois et autres énergies renouvelables).



Excellence sportive : célèbre pour son circuit automobile, Le Mans réunit sur son pôle d'excellence sportive le circuit des 24 Heures, les circuits Bugatti et Le Mans Karting International, le musée automobile de la Sarthe, le stade Marie-Marvingt, la salle Antarès, l'hippodrome, le vélodrome, le complexe sportif de la Pincenardière, le centre équestre de l'Etrier sarthois et le golf des 24 Heures de Mulsanne. En dehors des nombreux équipements qu'il accueille, ce pôle d'excellence sportive est aussi un quartier d'affaires où sont implantées, dans le Technoparc des 24 Heures, des entreprises actives en matière d'innovation automobile.



Culture : le développement de la culture s'illustre par une richesse des événements à fort potentiel médiatique, tel que la biennale du son qui consacre le Mans Métropole comme capitale nationale du son en lien avec l'enseignement supérieur. Le patrimoine fait aussi l'objet d'une particulière attention avec la volonté de mieux mettre en valeur la remarquable Cité Plantagenêt tout en s'appuyant sur une médiation revue et impliquant davantage les habitants du territoire.



Tourisme : le territoire est fort de sites emblématiques et récréatifs qui concourent à son attractivité, tels que l'enceinte romaine (candidate sur la liste nationale des sites pour l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO), la Cathédrale Saint-Julien, l'Arche de la Nature... La ville du Mans comprend plusieurs éléments de patrimoine faisant l'objet d'une protection :

- ◆ Le secteur sauvegardé de la Cité Plantagenêt,
- ◆ 26 monuments et édifices classés,
- ◆ 62 monuments et édifices inscrits,
- ◆ 1 site classé,
- ◆ 3 sites inscrits,
- ◆ 9 monuments labellisés « Architecture contemporaine remarquable ».



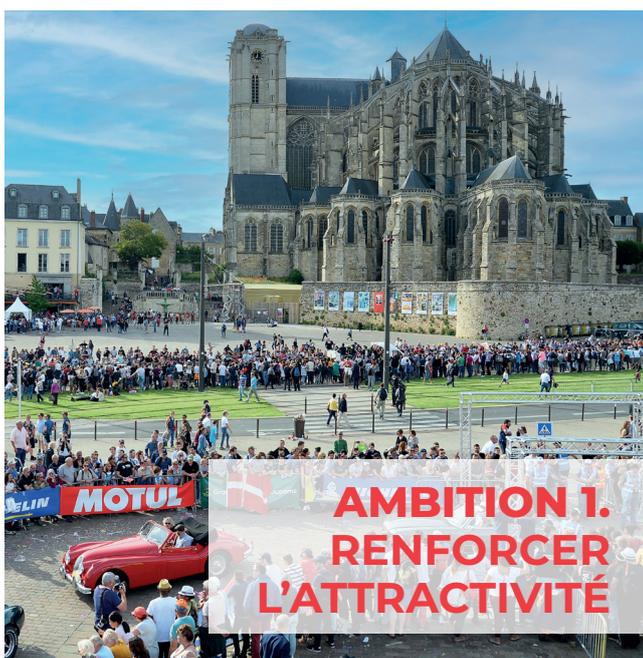
Agriculture : à l'échelle de Le Mans Métropole, 99 exploitations sont recensées sur 8 495 ha de surface agricole utile (SAU), dont 22 exploitations sur 811 ha en agriculture biologique. Avec une part de surface biologique exploitée de plus de 9,5 %, l'agglomération se situe au-dessus de la moyenne départementale (6,2 %).

Le Mans Métropole 2040 : 1 cap, 3 ambitions, 20 objectifs

En route vers un territoire attractif, solidaire et durable, s'appuyant sur des enjeux transversaux

- ◆ S'appuyer sur les nombreux atouts du territoire : pôles d'excellence, infrastructures, patrimoine, paysages, notoriété, accessibilité.
- ◆ Répondre aux besoins : santé, sécurité, consommation foncière, formation tout au long de la vie.
- ◆ Relever les défis de demain : filières d'avenir, préservation des sols, énergies vertes, vieillissement de la population.
- ◆ Valoriser, communiquer (image, tourisme, culture...) et coopérer.

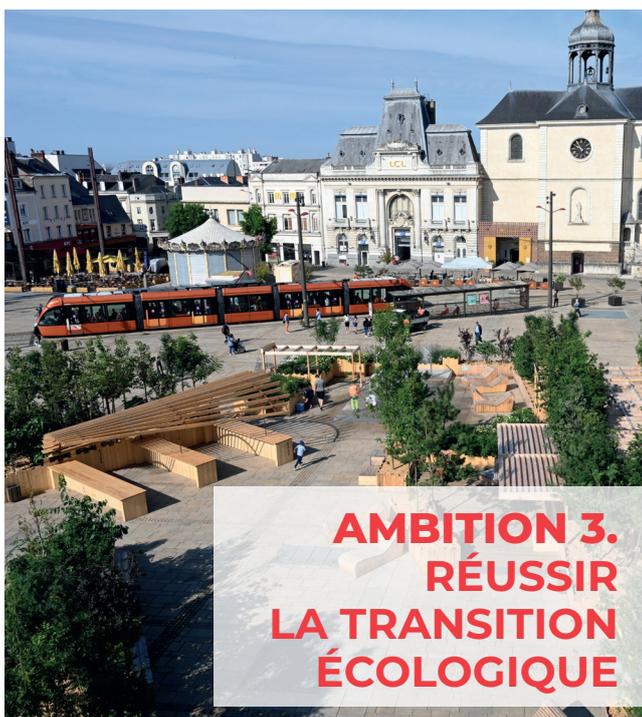
Trois ambitions



- 1 Rayonner au carrefour du Grand-Ouest et de Paris
- 2 Accompagner les mutations économiques et soutenir l'innovation
- 3 Renforcer la vitalité commerciale des cœurs de villes
- 4 Amplifier l'offre d'enseignement supérieur et de formation, promouvoir la recherche
- 5 Développer une offre sportive accessible et performante
- 6 Promouvoir une politique culturelle rayonnante
- 7 Structurer et dynamiser la politique de tourisme



- 8 Accélérer la production de logements pour accueillir de nouveaux ménages
- 9 Poursuivre une politique ambitieuse en matière de santé
- 10 Intensifier les politiques d'inclusion sociale pour les jeunes
- 11 Déployer des politiques de solidarités envers les personnes fragilisées et précaires
- 12 Préserver la tranquillité publique
- 13 Développer le sentiment d'appartenance et les initiatives de démocratie participative
- 14 Accompagner l'action des communes par la coopération et la solidarité communautaire



- 15 S'imposer comme un territoire de référence sur les politiques énergétiques et la production d'énergie renouvelable
- 16 Encourager la transition énergétique en déployant des infrastructures performantes
- 17 Favoriser les connexions, le développement et la sécurisation des mobilités douces
- 18 Maitriser l'artificialisation des sols et penser de nouvelles formes urbaines
- 19 Préserver et valoriser les ressources naturelles et la qualité des espaces publics, naturels et paysagers
- 20 Accompagner et promouvoir la métropole agricole et développer les circuits courts



Ambition 1.

Renforcer l'attractivité





Parade des 24 Heures

Objectif 1.



Rayonner au carrefour du Grand-Ouest et de Paris

Cette stratégie repose sur plusieurs orientations principales :

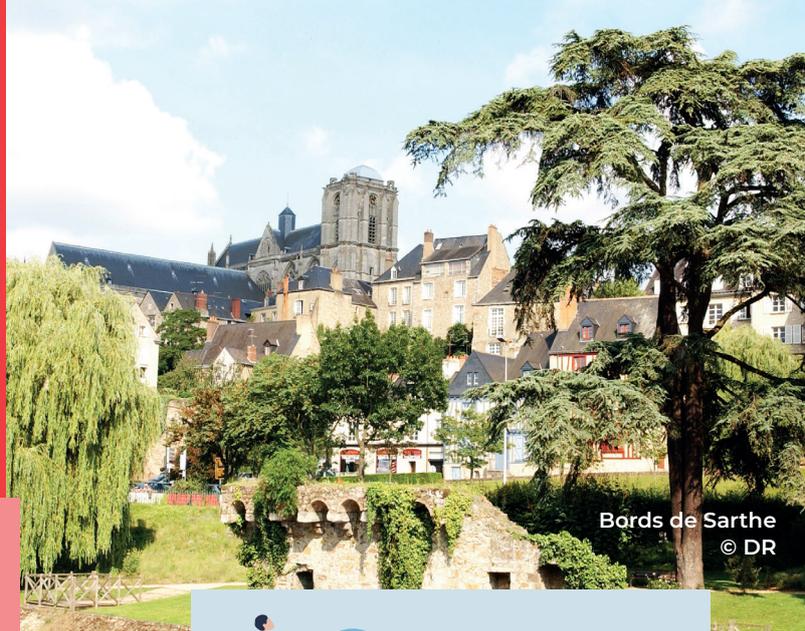
- ◆ Valoriser l'attractivité de Le Mans Métropole en termes d'accessibilité et de dynamisme économique,
- ◆ Favoriser un développement durable et responsable du territoire,
- ◆ Anticiper le développement du télétravail dans les prochaines années,
- ◆ Rendre les habitants ambassadeurs de leur territoire.

Vivre et s'épanouir dans une agglomération agréable

Porte d'entrée du grand Ouest, à une heure de Paris en TGV, Le Mans Métropole et ses 20 communes portent des ambitions inédites en matière de culture, d'innovations durables, d'aménagement urbain et de santé, et forment une agglomération à taille humaine où il fait bon vivre.

Le Mans Métropole offre tous les services d'une grande métropole, dans un cadre de vie agréable et des conditions de vie attractives. Elle fait voyager à travers 17 siècles d'histoire, comme en témoigne son enceinte romaine, la mieux conservée après Rome et Constantinople.

Vivre et travailler sur Le Mans Métropole, c'est profiter d'une situation privilégiée. Grâce à son réseau autoroutier et sa desserte TGV, le territoire permet d'accéder rapidement aux centres d'intérêt touristiques et économiques majeurs du grand Ouest et de Paris : zones côtières et de la Loire, aéroports internationaux et accès rapide aux bassins économiques parisien, breton, ligérien et normand.



Les chiffres clés

56 minutes en TGV de Paris et **1h20** de Nantes, **45** minutes de Rennes.

5 branches autoroutières : Caen, Nantes, Paris, Rennes, Tours.

Le saviez-vous ?



Le Mans, ville-centre de l'agglomération, a été classée sur le podium :

- ◆ 1^{ère} ville pour investir en immobilier (*Idéal-investisseur, 2022*),
- ◆ 1^{ère} ville étudiante la moins chère (*UNEF 2022*),
- ◆ 1^{ère} ville attractive à moins d'une heure de Paris (*L'Obs, 2020*),
- ◆ 2^e ville la plus verte de France (*Forbes, 2020*),
- ◆ 2^e ville la moins stressante de France (*Figaro, 2022*),
- ◆ 3^e ville française pour vivre en famille (*Savoo, 2022*),
- ◆ 3^e place nationale en termes de réussite universitaire (*L'Etudiant.fr, 2022*).

Renforcer l'attractivité en valorisant le positionnement géographique et la qualité de vie

Le Mans Métropole souhaite engager une réelle montée en puissance des politiques de développement et d'attractivité du territoire et devenir la destination préférée des candidats au déménagement.

Située à une heure de Paris en TGV, et à mi-chemin entre Nantes, Angers et Rennes, elle affirme résolument sa position de carrefour, à la fois tournée vers la capitale et le Grand Ouest.

La qualité de vie est à mettre en valeur afin de séduire les ménages ayant pour projet de quitter les grandes agglomérations. Les habitants et entrepreneurs de ses 20 communes membres sont à ce titre les meilleurs ambassadeurs, en portant à l'extérieur les atouts et qualités de leur métropole.



Les projets phares



- ◆ Poursuivre la valorisation « Of Course Le Mans » / marketing territorial.
- ◆ Réaliser la rénovation du Palais des congrès et de la culture.



et les actions à venir !

- ◆ Rénover le Centre des expositions pour positionner Le Mans comme un acteur incontournable des manifestations économiques.
- ◆ Développer l'enseignement supérieur en s'appuyant sur le nouveau campus en cœur de ville.

Et à l'horizon 2040 ?



- ◆ Devenir la ville la plus attractive du Grand Ouest.
- ◆ Développer l'attractivité du Mans dans l'accueil de séminaires d'entreprises avec de nouveaux espaces de réunion.
- ◆ Faire émerger des lieux favorisant les nouvelles formes de travail (tiers-lieux, co-working, bureaux partagés).
- ◆ Renforcer la connexion du Mans via une offre adaptée de TGV.

Objectif 2.



Accompagner les mutations économiques et soutenir l'innovation



Cette volonté se traduit par plusieurs lignes directrices :

- ◆ Accompagner les entreprises pour transformer leur modèle économique et leur permettre de traverser les transitions en cours,
- ◆ Favoriser l'innovation dans toutes les activités économiques du territoire,
- ◆ Encourager un développement soutenable du territoire, dans son ensemble.

Poursuivre une politique de développement économique

Le territoire souhaite continuer à développer ses filières d'excellence tout en promouvant les industries existantes, dans un contexte où les entreprises sont confrontées à plusieurs difficultés : le recrutement d'une main d'œuvre qualifiée, la rareté du foncier disponible, l'augmentation des prix de l'énergie...

Pour répondre à leurs besoins, de nombreux dispositifs ont été mis en place (aide à l'immobilier d'entreprise et accompagnement de proximité). L'objectif est d'accueillir de nouvelles entreprises et de promouvoir celles existantes par la mise en réseau et l'appui aux clubs d'entreprises.

La création d'entreprises est soutenue et accompagnée par un réseau de partenaires locaux et l'innovation est encouragée par de nombreuses structures telles que Le Mans Innovation, le Centre de transfert de technologie du Mans (CTTM), le Village by CA La Ruche... Des collectifs associatifs œuvrent également au développement économique du territoire tels que Le Mans Créapolis, Ligépack et Le Mans Tech.



Les chiffres clés

7 clubs d'entreprises territoriaux regroupant au total près de **600** sociétés.

58 zones d'activités.

12 pépinières d'entreprise.

Les zones d'activités s'étendent sur **1 800 ha** ce qui représente environ **8 %** du territoire.

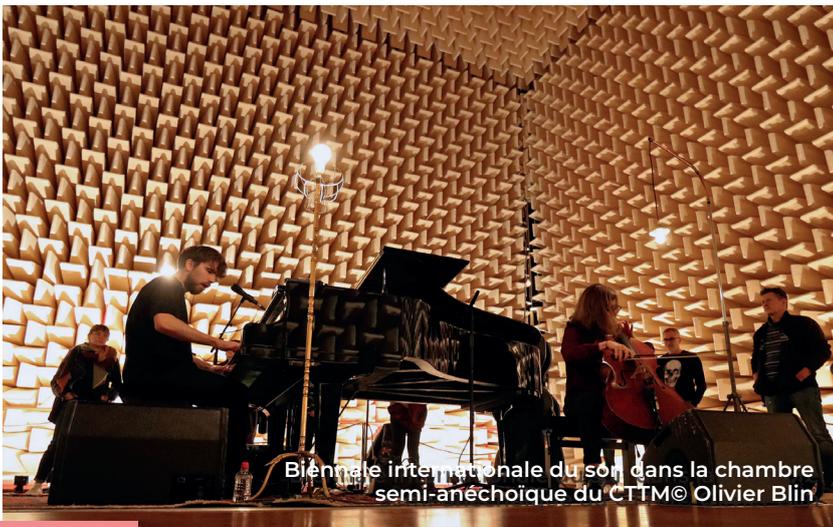
Le saviez-vous ?



Le Centre d'ingénierie du matériel (CIM) est la référence ferroviaire internationale pour les matériels roulants. Avec ses 300 ingénieurs au Mans, il conçoit le train de demain et dépose chaque année une quinzaine de brevets. Il est l'auteur du record du monde de vitesse en train : 574,8 km/h.

Prendre soin du tissu économique existant et soutenir les activités innovantes

Le Mans Métropole souhaite développer une nouvelle stratégie de développement économique et d'attractivité, basée sur des projets, des innovations et un soutien particulier aux filières clefs. Cette stratégie de développement doit par ailleurs répondre aux enjeux de développement durable (économie sociale et solidaire, économie circulaire et production d'énergies renouvelables) en limitant la consommation foncière, en favorisant la décarbonation de l'économie et en accompagnant les projets créateurs de valeur. Le territoire reste également conscient de la problématique du recrutement et de la nécessité de renforcer les synergies entre les politiques de développement économique et de formation. Dans ces perspectives, l'élaboration d'un « schéma directeur du développement économique et commercial, enseignement supérieur, recherche, innovation, emplois et insertion » a été engagée en 2022 dans le but de se décliner en actions en 2023.



Les projets phares



- ◆ Soutenir l'implantation de pépinières d'entreprises, de start-up et d'usine partagée (La Milesse, Paddock...).
- ◆ Élaborer la stratégie de développement économique et d'attractivité de Le Mans Métropole.
- ◆ Renforcer l'attractivité du Technocampus acoustique et matière.



et les actions à venir !

- ◆ Poursuivre la reconversion de friches (Actisud...).

Et à l'horizon 2040 ?

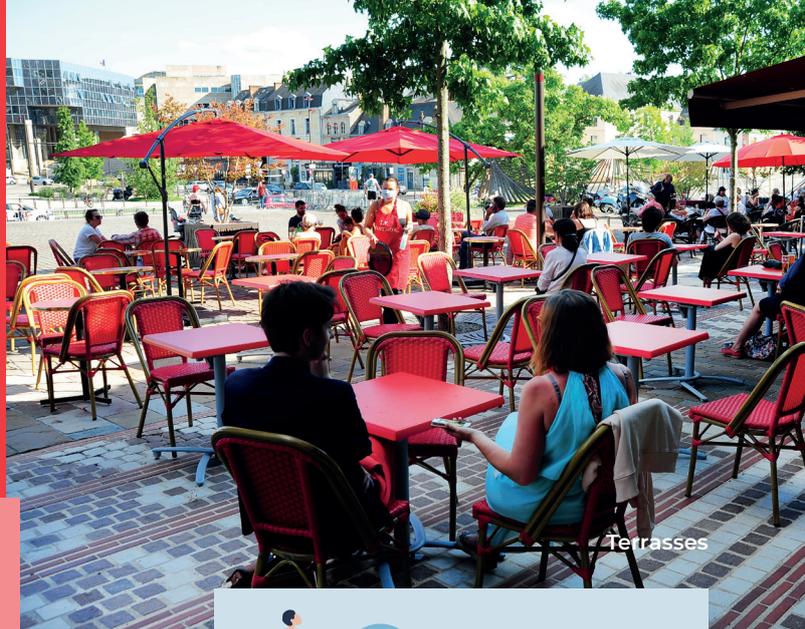


- ◆ Devenir un territoire d'expérimentation sur des secteurs clés comme l'acoustique, les nouvelles énergies et les mobilités.
- ◆ Fixer les talents de demain sur le territoire et investir le champ de l'alternance pour lier emploi et formation.
- ◆ Être reconnue terre d'excellence industrielle et territoire de référence en matière d'économie sociale et solidaire.
- ◆ Créer un label « Produit au Mans ».

Objectif 3.



Renforcer la vitalité commerciale des cœurs de ville



Cette stratégie se décline autour de grands axes, piliers d'un programme d'actions à mettre en œuvre :

- ◆ Affirmer le centre-ville comme destination,
- ◆ Adapter l'offre commerciale et de services en se différenciant par l'innovation,
- ◆ Aménager et mettre en scène l'espace public,
- ◆ Développer l'attractivité non commerciale.

Renforcer l'attractivité du cœur de l'agglomération

Comme dans de nombreuses villes françaises, l'offre commerciale du centre-ville du Mans est challengée par la conjoncture (développement du e-commerce et de l'offre en périphérie, parcours marchands pas suffisamment lisibles, taux de vacance commerciale en périphérie de l'hyper centre...). Le territoire dispose cependant d'atouts importants : enseignes distinctives sur le haut de gamme, investissements dans des projets marquants (tels que La Visitation), levier touristique fort (24 Heures du Mans), identités architecturales et historiques, démarche de rénovation urbaine, équipements structurants...

Ces facteurs d'attractivité doivent être renforcés. Dans cet objectif, une stratégie globale d'intervention, centrée sur trois enjeux, a été définie : capter plus de flux, se distinguer de la périphérie et élargir le rayonnement du centre-ville. Cette perspective nécessite de se conjuguer avec une politique de rééquilibrage avec les zones périphériques en veillant, en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire, à une offre diversifiée et cohérente.



Les chiffres clés

Le Mans Métropole dénombre **5** zones d'activités commerciales, que sont le centre-ville et **4** zones périphériques.

Le centre-ville du Mans accueille **788** commerces dont **22** grandes et moyennes surfaces de plus de **300** m².

Le saviez-vous ?



Lieu d'enfermement pendant 288 ans (couvent puis prison), La Visitation accueille, depuis 2019, commerces et établissements culturels et fait découvrir ces lieux alors méconnus, où les sœurs cloîtrées ont laissé la place au lendemain de la Révolution aux prisonniers. Pour ces derniers, un travail insolite les attendait à la fin des années 1970-1980 : l'assemblage des fameuses poupées Kiki.

Développer l'offre de proximité dans les centres bourgs et autres centralités

Par la création d'une foncière de redynamisation, Le Mans Métropole conduit une politique active de redynamisation de l'activité commerciale et des pôles d'activité de l'agglomération. L'acquisition des locaux vacants et leur restructuration permettront une mise en exploitation d'activités nouvelles et un redéploiement géographique de l'activité économique. Le Mans Métropole veille par ailleurs au maillage commercial de l'ensemble de son territoire par le biais de politiques d'aménagement intégrant les caractéristiques de ses 20 communes. Le territoire contribue ainsi au dynamisme et à la revitalisation de ses centres bourgs, mais aussi à la complémentarité de l'offre en fonction des dessertes et des différents bassins de vie.

En 2021, l'Office du Commerce et de l'Artisanat (OCA) du Mans a recruté un Manager de centre-ville pour dynamiser l'offre commerciale, fédérer tous les acteurs et lutter contre la vacance commerciale.



Rue des minimes

Les projets phares



- ◆ S'appuyer sur l'outil de gestion foncière pour redynamiser le centre-ville.
- ◆ Valoriser les atouts des cœurs de villes/bourgs, leur convivialité et leur attractivité commerciale.



et les actions à venir !

- ◆ Restructurer et aménager les espaces commerciaux (quartier Saint-Nicolas, centres commerciaux des Sablons et de l'Épau au Mans et du Mail à Allonnes).
- ◆ Développer la communication sur l'accessibilité du centre-ville.

Et à l'horizon 2040 ?



- ◆ Atteindre l'exemplarité dans la logistique durable.
- ◆ Accompagner la réussite des commerces des centre-villes dans la révolution digitale.
- ◆ Installer un lieu unique abritant des résidences d'artistes et des activités économiques et culturelles.

Objectif 4.

Amplifier l'offre d'enseignement supérieur et de formation, promouvoir la recherche



Le Mans Université

Faire reconnaître Le Mans Métropole comme pôle universitaire en développement :

- ◆ Stimuler la qualité de vie des étudiants,
- ◆ Développer l'offre universitaire en centre-ville,
- ◆ Connecter la politique d'Enseignement supérieur de recherche et d'innovation à la politique de développement économique,
- ◆ Poursuivre la modernisation des infrastructures.

Promouvoir un territoire universitaire en devenir

Le Mans Université et les autres établissements d'enseignement supérieur attirent plus de 13 000 étudiants et ont atteint un niveau de crédibilité reconnu nationalement et internationalement.

Si l'acoustique exerce un leadership européen et rayonne au niveau mondial, elle n'est pas l'unique atout de l'université. Globalement son activité scientifique par chercheur est supérieure à celles de nombreuses autres universités françaises et explique la proportion importante de laboratoires rattachés au CNRS.

Hors de l'université, certaines écoles sont uniques en leur genre : l'ESGT dans la géomatique, l'ITEMM pour les instruments de musique, l'ESAD dans l'art et le design... L'élargissement de l'offre, la rénovation du premier campus pour améliorer encore l'accueil des étudiants, des professeurs et des chercheurs ainsi que la création d'un nouveau campus près de la gare TGV et la consolidation du Campus de la Californie, constitueront de véritables atouts pour le territoire.



Les chiffres clés

28 organismes de formation post-bac dont Le Mans Université comprenant :

- ◆ **2** campus (Le Mans et Laval),
- ◆ **3** facultés,
- ◆ **2** IUT,
- ◆ **5** écoles d'ingénieurs,
- ◆ **16** laboratoires de recherche.

Le saviez-vous ?



Comptant 46 ingénieurs et techniciens supérieurs, le Centre de transfert de technologies du Mans (CTTM) est l'un des plus gros centres de transfert en France. C'est ici qu'a été inventée la membrane du 1^{er} pancréas bioartificiel, en 2014.

Faire du Mans une grande ville universitaire

Le Mans Métropole a engagé une forte augmentation de son soutien financier au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche afin de s'affirmer en grande ville universitaire, en lien avec les établissements universitaires voisins. La cible de 20 000 étudiants est l'objectif fixé pour notamment accueillir davantage d'étudiants dès le début de leur cursus d'études supérieures sans qu'ils aient besoin d'aller dans d'autres villes.

Dans cette optique, des aménagements sont envisagés pour mieux fixer les bacheliers sarthois d'une part et renforcer d'autre part l'offre de formation de niveau master sur des créneaux à forte attractivité. La métropole souhaite également soutenir plus directement la recherche en finançant des thèses sur des sujets prioritaires comme la transition énergétique.

Plus globalement, le territoire ambitionne de créer une véritable connexion entre la politique de développement économique et celle de l'enseignement supérieur. L'extension de la carte des formations supérieures prendra ainsi en compte les besoins des acteurs économiques locaux pour recruter une main-d'œuvre qualifiée et permettre la formation tout au long de la vie, dans un contexte de fortes mutations technologiques et de grands défis environnementaux et sociétaux.



Les projets phares



- ◆ Amplifier et déployer la politique d'accueil et d'accompagnement des étudiants et des chercheurs sur toute la durée de leurs études/séjours.
- ◆ Accompagner le Pôle d'excellence de formations sanitaires et de santé.
- ◆ Développer et renforcer les salons étudiants (Formasarth et Studyrama) et la présence dans les salons nationaux.
- ◆ Créer un guide à destination des étudiants sur l'offre existante.



et les actions à venir !

- ◆ Accompagner et coordonner le développement des formations post-bac de l'ensemble du territoire.
- ◆ Accompagner la création d'un nouveau Technicampus SNCF.
- ◆ Développer l'École supérieure d'art et de design.

Et à l'horizon 2040 ?



- ◆ Être une métropole innovante alliant recherche, transfert de technologie et enseignement.
- ◆ Compléter l'offre de formations supérieures et s'affirmer comme une véritable métropole étudiante.

Objectif 5.



Développer une offre sportive accessible et performante



Pôle d'excellence sportive
© AIR2D3-03

Fort de la reconnaissance de son excellence sportive, le territoire souhaite poursuivre ses efforts en :

- ◆ Amplifiant l'image du pôle d'excellence sportive,
- ◆ Développant la pratique du sport féminin,
- ◆ Accompagnant l'adaptation des 24 Heures du Mans aux défis environnementaux.

Affirmer un territoire vivant et énergique

Internationalement connue pour sa mythique course automobile d'endurance des 24 Heures du Mans, la métropole dispose d'un réseau d'équipements de qualité et de 420 infrastructures permettant la pratique de sports variés avec notamment 100 terrains de football, 40 gymnases, plus de 50 salles spécialisées et 5 établissements aquatiques. Cette diversité permet aux habitants d'accéder à tous les sports et toutes les pratiques.

Sur le territoire, le sport se caractérise aussi par des compétitions et des installations de haut niveau dont certaines postulent à être « centres de préparation aux JO de Paris 2024 » : le pôle d'excellence sportive (avec la salle Antarès, le Stade Marie-Marvingt et le vélodrome Léon Bollée), le centre européen du cheval (Yvré-l'Évêque), une piste d'athlétisme (Coulaines), une salle de tennis de table et deux dojos (Le Mans).

L'ensemble de ces équipements constitue la marque d'un territoire vivant, énergique et fier de son tissu associatif.



Les chiffres clés

41 000 licenciés sportifs en compétition et **200** associations sportives.

Plus de **5 000** rencontres sportives par an.

Le saviez-vous ?



Le Mans Métropole, forte d'une grande diversité de disciplines et d'un nombre important de pratiquants, a obtenu début 2020 le Label Terre de Jeux 2024 (attribué aux territoires qui souhaitent offrir plus de sport dans le quotidien des habitants avec possibilité de devenir centre de préparation aux Jeux).

Devenir un haut lieu national du sport

Le Mans Métropole souhaite faire fructifier son dynamisme sportif, vecteur de cohésion et de lien social, en renforçant d'une part la visibilité et l'attractivité des moments forts de son territoire, et d'autre part en développant de nouveaux événements et de nouvelles pratiques, telles que les sports nautiques en lien avec le projet de développement du port du Mans et celui du canoë-kayak sur l'Huisne.

Le soutien de l'offre sportive à l'échelle communautaire doit ainsi permettre de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet partagé. Celui-ci vise à offrir un accès pour tous, tout en accompagnant les clubs, la vie associative ainsi que le bénévolat, et en confirmant le rayonnement du territoire autour d'événements et d'équipements du plus haut niveau.

Cette ambition passe également par le développement des infrastructures et des équipements sportifs sur l'ensemble des 20 communes de la métropole : piscines, pistes d'athlétisme, salles omnisports, stades, BMX, aires de glisse, terrains de football synthétiques, gymnases, vélodrome, boulodrome...



Les projets phares



- ◆ Développer les infrastructures et les équipements sportifs sur l'ensemble des communes.
- ◆ Accueillir les délégations étrangères sur les 7 sites retenus par le Comité d'organisation des Jeux olympiques Paris 2024.
- ◆ Organiser de nouvelles compétitions, telles que des courses en eau libre.



et les actions à venir !

- ◆ Doter le territoire d'un bassin de natation de 50 mètres.
- ◆ Créer une piste d'athlétisme de dimension communautaire.

Et à l'horizon 2040 ?



- ◆ Devenir un territoire de référence en matière de promotion du sport féminin.
- ◆ Accompagner la révolution verte de la course et du circuit des 24 Heures du Mans.
- ◆ Développer le sport nautique en lien avec la mise en valeur du patrimoine fluvial.
- ◆ Mettre en place un conseil des acteurs du sport.



Objectif 6.



Promouvoir une politique culturelle rayonnante



Quinconces-L'Espal

Riche d'une politique culturelle dynamique et ouverte, qui œuvre pour son accessibilité à tous, le territoire souhaite poursuivre ses efforts en :

- ◆ Consolidant les événements phares de la programmation existante,
- ◆ Soutenant les initiatives des créateurs, des artistes et du tissu associatif,
- ◆ Coordonnant davantage l'offre culturelle à l'échelle métropolitaine.

Le Mans Métropole : une culture qui résonne

Le territoire déroule le fil d'une histoire en mouvement, qui continue à s'écrire avec l'ensemble des acteurs, en lien avec les habitants. À cet égard, Le Mans Métropole se caractérise par une richesse culturelle soutenue par une politique ambitieuse. Cette dynamique s'illustre dans le soutien aux projets portés par les acteurs de la culture, tous défendant une culture ouverte, avec un accès facilité à l'art pour tous. Le territoire accueille chaque année 18 festivals dont les plus connus sont « Le Mans fait son cirque », « Faites lire ! », « Plein Champ » (street art) au Mans et « BD Mania » à Arnage.

Créée en 2020, la biennale du son « Le Mans Sonore » est la marque d'un territoire à l'écoute de son présent et résolument tourné vers son avenir. En effet, cet événement culturel grand public, qui associe sciences et culture de façon singulière, s'inscrit à la croisée de la musique, du design, de l'art contemporain et de la recherche. Le Mans Sonore se fait ainsi l'écho de l'expertise acoustique reconnue sur le territoire.



Les chiffres clés

600 spectacles tous publics chaque année.

70 levers de rideau à la scène nationale.

100 concerts et performances pour la Scène des musiques actuelles Superforma.

60 représentations lors de « Le Mans fait son cirque » (23 000 spectateurs).

Le saviez-vous ?



12 communes de la métropole accueillent une ou plusieurs médiathèques/bibliothèques et offrent à leurs 21 500 abonnés un accès à plus de 800 000 ouvrages (livres, CD, ouvrages numériques...).

Consolider la jeunesse et les infrastructures au cœur de la politique culturelle du territoire

Le développement de l'offre culturelle est un enjeu fort et s'appuie sur une volonté de travailler avec l'ensemble des acteurs. La politique culturelle à destination de la jeunesse fait notamment partie des priorités, à l'image du Festival Forever Young mettant à l'honneur la créativité, la solidarité et les modes d'expression des jeunes à travers leurs pratiques culturelles, sportives ainsi que leur engagement.

L'offre culturelle du territoire s'appuie notamment sur ses trois pôles labellisés : la scène des musiques actuelles Superforma, la Scène nationale Quinconces-l'Espal et Le Plongeoir - Cité du cirque. La richesse du territoire en infrastructures lui permet par ailleurs de proposer à ses habitants une offre culturelle de qualité en s'appuyant sur ses musées, ses médiathèques, ses théâtres, son conservatoire, sa cathédrale, son patrimoine et son maillage en équipements : Antarès, l'Oasis, les Saulnières et le Palais des congrès et de la culture au Mans, la Salle Jean-Carmet et la Péniche Excelsior à Allonnes, l'espace culturel Henri-Salvador à Coullaines, l'espace culturel l'Éolienne à Arnage, l'espace Simone-Signoret à Mulsanne, l'espace Scelia à Sargé-lès-le-Mans... Autant d'atouts qui permettent de diffuser la culture sur l'ensemble du territoire.



Les projets phares



- ◆ Consolider le rayonnement des grandes manifestations (La Nuit des Chimères, Le Mans Sonore, Plein champ, Faites lire !, le Festival de la bande dessinée d'Arnage...).
- ◆ Faire rayonner le Pôle national du cirque en s'appuyant notamment sur l'implantation d'un chapiteau permanent.
- ◆ Construire une nouvelle salle des musiques actuelles.



et les actions à venir !

- ◆ Rénover la médiathèque Louis-Aragon et la salle des concerts.
- ◆ Réaliser la métamorphose des musées et créer un centre des conservations.
- ◆ Accueillir le conservatoire dans un nouveau bâtiment.

Et à l'horizon 2040 ?



- ◆ Faire du Mans, la capitale internationale du son et de l'acoustique.
- ◆ Développer les parcours culturels mettant en valeur les atouts du territoire.
- ◆ Ancrer les événements phares de la programmation culturelle dans le quotidien des habitants.

Objectif 7.



Structurer et dynamiser la politique de tourisme



Le Mans Métropole souhaite conduire une politique touristique renouvelée et ambitieuse en :

- ◆ Valorisant l'innovation et la créativité au service du patrimoine naturel,
- ◆ Obtenant de nouveaux labels reconnaissant officiellement la qualité de son patrimoine,
- ◆ Associant étroitement les habitants à la politique patrimoniale et touristique.

Valoriser la pluralité des atouts touristiques du territoire

Le Mans Métropole dispose de nombreux atouts favorisant son attractivité : une histoire et un patrimoine riches et cinématographiques, des espaces naturels et paysagers emblématiques, une course automobile mythique (24 Heures du Mans), de nombreux événements et équipements culturels et sportifs, une situation géographique centrale.

Le territoire souhaite affirmer ses richesses pour devenir une destination incontournable, en valorisant l'ensemble de ses potentiels pour que les touristes deviennent aussi des ambassadeurs. Le territoire peut notamment s'appuyer sur ses infrastructures naturelles et poursuivre le développement de ses activités de pleine nature : randonnées à pied ou à vélo, balades à cheval ou en petit train touristique, jardins de la cathédrale, hébergements de qualité et insolites, activités nautiques et fluviales : télési, pêche, location de bateaux, croisières sur la Sarthe...

Dans cette perspective, le lancement du schéma du développement touristique communautaire permettra notamment de structurer et dynamiser la politique du tourisme autour de l'ensemble des acteurs concernés.



Les chiffres clés

Un nouveau pan du mur d'enceinte romaine a été découvert en **2018**.

La cité historique dite Plantagenêt s'étend sur **20** hectares.

En 2021, plus de **706 000** nuitées ont été déclarées sur l'ensemble du territoire.

Le saviez-vous ?



Le sanctuaire de Mars Mullo sur la ville d'Allonnes, également appelé « Tour-aux-Fées », était un important sanctuaire gaulois dès le V^e siècle avant Jésus-Christ. Lieu de culte du mystérieux dieu gallo-romain Mars Mullo, il fut reconstruit à la fin du I^{er} siècle après Jésus-Christ selon les plans des grands monuments religieux de Rome.

Partager un patrimoine historique remarquable

Ville multi-centenaire, Le Mans jouit d'une grande richesse patrimoniale. Labellisée « Ville d'art et d'histoire », la ville-centre de la métropole est dotée de nombreux vestiges et témoins du passé qui en font un livre d'histoire à ciel ouvert. Bordée d'une enceinte romaine datant de la première moitié du IV^e siècle, la Cité Plantagenêt et sa cathédrale forment un ensemble homogène témoignant de la vie du Moyen-Âge et de la Renaissance. L'un de ses objectifs principaux est l'obtention du classement de l'enceinte romaine au patrimoine mondial de l'UNESCO. Consciente de ce précieux patrimoine, la ville du Mans mène depuis de nombreuses années une politique visant à poursuivre la connaissance et la valorisation de son histoire : le chevet de la cathédrale et ses abords ont ainsi fait l'objet de campagnes de fouilles archéologiques importantes. Par ailleurs, les journées Mans'art mettent en lumière les joyaux historiques et architecturaux de la capitale départementale. Les festivals de rue tels que Plein Champ et Le Mans fait son cirque contribuent à renforcer la forte identité culturelle et patrimoniale de la ville.



Les projets phares



- ◆ Renouveler l'offre d'animation et la mise en valeur du patrimoine de la Cité Plantagenêt (création d'un espace culturel et paysager au chevet de la Cathédrale Saint-Julien et mise en valeur des thermes romains).
- ◆ Réaménager et développer le camping communautaire d'Yvré-l'Évêque et le plan d'eau de la Gèmerie d'Arnage.
- ◆ Faire rayonner la célébration du centenaire des 24 Heures du Mans en 2023.
- ◆ Soutenir le développement et la labellisation de l'office du tourisme communautaire.



et les actions à venir !

- ◆ Créer un centre de conservation des œuvres des musées et du patrimoine.
- ◆ Développer les hébergements insolites sur l'ensemble des sites touristiques.
- ◆ Réaménager et développer des activités fluviales et fluvestres sur le port du Mans et les berges de Sarthe et de l'Huisne dans la traversée de l'agglomération.
- ◆ Renouveler le label Ville d'art et d'histoire avec l'État.

Et à l'horizon 2040 ?



- ◆ **Organiser un grand rendez-vous mondial sur la thématique de l'innovation dans la mobilité en lien avec les 24 Heures du Mans.**
- ◆ **Aménager une liaison fluviale entre le site gallo-romain d'Allonnes et la Cité Plantagenêt.**
- ◆ **Ériger des installations monumentales à l'occasion d'événements pour résonner au-delà du territoire métropolitain.**
- ◆ **Étendre au territoire métropolitain la manifestation « Entre cours et jardins ».**
- ◆ **Créer un musée sur l'histoire de l'innovation (de la famille Bollée, de l'usine Carel et Foucher...).**

Ambition 2.

Bâtir de nouvelles solidarités territoriales





Objectif 8.



Accélérer la production de logements pour accueillir de nouveaux ménages



Résidence Isaac Newton

Le Mans Métropole a défini pour les prochaines années des objectifs de production et des actions à mettre en place pour assurer une offre de logements diversifiée et adaptée, autour de quatre grands objectifs :

- ◆ Renforcer la qualité et l'attractivité du parc privé,
- ◆ Mieux répondre aux besoins d'accèsion des ménages,
- ◆ Continuer à faire du logement locatif social un levier de mixité,
- ◆ Mettre en œuvre une politique foncière au service du projet habitat.

Poursuivre une politique de l'habitat volontariste, au service de la solidarité

Le territoire est engagé depuis 1978 dans une politique du logement volontariste et ambitieuse. Cette ambition se concrétise aujourd'hui dans le programme local de l'habitat, le « PLH 3 », pour la période 2019-2025. Le PLH vise un double objectif : répondre aux besoins en logements et en hébergements de la population et favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, grâce à une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements entre les communes et les quartiers.

Ces objectifs doivent aussi permettre de traiter des situations spécifiques à la métropole : une légère évolution démographique qu'il convient de dynamiser en se fixant un objectif ambitieux de 216 000 habitants à l'horizon 2025, un vieillissement de la population assez marqué qui implique de travailler à la fois à l'adaptation des logements mais aussi à l'accueil des jeunes ménages, et enfin une vacance dans le parc privé (8,8 %) qui nécessite une attention soutenue aux copropriétés fragiles comme à la résorption de l'habitat indigne.



Les chiffres clés

Il existe plus de **26 000** logements sociaux sur Le Mans Métropole, soit environ **26 %** des résidences principales.

Le parc privé (logements de propriétaires occupants et parc locatif privé) représente **75 %** des logements et **66 %** des emménagements (principalement dans l'ancien).

Le saviez-vous ?



La construction de « La maison des internes » et ses 117 logements est un vecteur d'attractivité pour le Centre Hospitalier du Mans et le territoire. De bonnes conditions de déroulement des stages de formation sont un élément important pour le choix du lieu de la première expérience professionnelle et concourent à fidéliser les futurs médecins.

Accueillir sur le territoire de manière durable

Le PLH 3 se fixe donc un objectif de production ambitieux, pour retrouver le chemin de la croissance démographique : la construction de 1 100 logements neufs par an auquel s'ajoute un objectif de 65 logements vacants réhabilités et remis sur le marché chaque année.

Ces objectifs quantitatifs se doublent d'objectifs qualitatifs exigeants pour garantir les équilibres sociaux et territoriaux de la métropole. Avec une programmation 23 % de logements locatifs sociaux et 7 % de logements en accession sociale, Le Mans Métropole se donne les moyens de garantir l'accès au logement des ménages modestes. Et en fixant des objectifs de production adaptés à la situation de chacune des communes, l'agglomération organise et structure la solidarité territoriale, avec un effort d'accueil équitablement réparti.



Halle de Brou à Yvré-l'Évêque

Les projets phares



- ◆ Refondre et amplifier le soutien à l'accession à la propriété.
- ◆ Actualiser le Programme local de l'habitat (PLH) de Le Mans Métropole.
- ◆ Soutenir le développement du parc locatif social comme levier de mixité.



et les actions à venir !

- ◆ Lancer la requalification urbaine de certains quartiers (Projet Anatole-France, projet des Halles, projet Étamât/Paixhans...).
- ◆ Créer de nouvelles zones d'habitat (ZAC et lotissements : Halle de la Brou à Yvré-l'Évêque, Cœur de ville 2 à La Chapelle-Saint-Aubin...).

Et à l'horizon 2040 ?



- ◆ Repenser l'habitat pour répondre au défi du vieillissement de la population et du ZAN (Zéro artificialisation nette).
- ◆ Créer un organisme de foncier solidaire pour l'accession à la propriété.
- ◆ Développer les appels à projets pour de grandes opérations emblématiques de renouvellement urbain.
- ◆ Créer une agence d'urbanisme pour favoriser la prospective urbaine.
- ◆ Veiller à un maillage équilibré sur le territoire entre ville et périphérie / urbain et rural.

Objectif 9.



Poursuivre une politique ambitieuse en matière de santé



Centre municipal de santé Olympe de Gouges

À l'occasion des Assises de la santé, la métropole s'est dotée d'une feuille de route composée de 3 objectifs qui guideront son action pour soutenir ses 20 communes membres en matière de santé publique :

- ◆ Aider à la construction de maisons de santé pluridisciplinaires,
- ◆ Développer le gain de temps médical,
- ◆ Soutenir l'innovation médicale.

Se doter d'une stratégie commune pour la santé de demain

La crise sanitaire COVID 19 a révélé l'importance des collectivités dans les différents dispositifs de santé (vaccinodrome, achats d'équipements de protection...). Cela s'est conjugué à l'accélération du déficit local en démographie médicale.

En effet, le Conseil de l'Ordre des médecins a constaté depuis 2010, au niveau national, une aggravation des déséquilibres territoriaux (quelles que soient les spécialités, et incluant la médecine générale). S'agissant des médecins généralistes, les effectifs ont ainsi baissé en France de 9 % entre 2010 et 2020, et plus significativement en Sarthe (16,9 %) : à la mi-janvier 2021, Le Mans Métropole constatait 24 300 personnes de 16 ans et plus sans médecin traitant.

Pour autant, le territoire et sa ville-centre sont reconnus pour accueillir des infrastructures performantes et diversifiées en matière de santé : Centre Hospitalier, Clinique du Pré, Pôle Santé Sud, centre de cancérologie de la Sarthe... La priorité est d'œuvrer avec l'ensemble des acteurs pour assurer la meilleure couverture médicale des habitants.



Les chiffres clés

22 millions d'euros, c'est le montant que la métropole investira jusqu'en 2026 pour la santé.

146 médecins libéraux sur le Mans Métropole dont **92** sur la ville du Mans (2018).

Le saviez-vous ?

La métropole mancelle, via notamment le centre Jean-Bernard, est l'un des grands pôles français en matière de cancérologie. L'infrastructure jouit d'une reconnaissance internationale basée sur de nombreuses publications scientifiques et sur l'expérimentation de nouvelles molécules.

Engager un projet de santé volontariste à l'échelle du territoire

Aujourd'hui, la volonté est donc d'encourager et pérenniser l'installation de professionnels de santé, particulièrement de médecins généralistes, en agissant sur trois leviers : d'une part en apportant un soutien aux maisons de santé pluridisciplinaires ; d'autre part en encourageant le développement de pratiques permettant de gagner du temps médical au bénéfice des patients ; et enfin en participant au soutien de l'accueil des internes, des externes et des étudiants en santé (en collaboration avec la Faculté de Médecine d'Angers et le Centre Hospitalier du Mans). Par ailleurs, la métropole demeure particulièrement attentive à soutenir des investissements dans l'innovation médicale (e-santé, intelligence artificielle, télémédecine...) ainsi que les initiatives destinées aux seniors, telle que la mise en place d'un système de transport des personnes âgées jusqu'aux maisons médicales. Elle souhaite également développer les actions de prévention et de promotion de la santé en lien avec les patients bénéficiaires et en partenariat avec les structures hospitalières, les réseaux médicaux des communes, ainsi que les services de l'État (ARS, CPAM...).



Et à l'horizon 2040 ?

- ◆ Participer à la construction d'une offre de soin mieux répartie.
- ◆ Implanter un centre de formation pour les professionnels paramédicaux.
- ◆ Favoriser l'installation des internes (Maison des internes, aide au développement d'une vie sociale locale).
- ◆ Développer le Centre Hospitalier en renforçant sa dimension universitaire.
- ◆ Mettre en place un système de transport des personnes âgées jusqu'aux maisons médicales.
- ◆ Développer l'offre d'habitat inclusif (béguinages, maisons multi-générationnelles).

Les projets phares



- ◆ Construire des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP).
- ◆ Étendre et développer l'activité du centre municipal de santé Olympe-de-Gouges.
- ◆ Renforcer les actions en faveur de la santé mentale au travers du Conseil Local de Santé Mentale.
- ◆ Accompagner le développement d'infrastructures de référence (centre de cancérologie de la Sarthe, Projet Monet Nord de l'Hôpital).



et les actions à venir !

- ◆ Positionner Le Mans Métropole comme territoire de référence en proposant des actions d'envergure nationale : Assises de la santé, congrès...
- ◆ Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé 2^e génération en accompagnant des actions en direction de l'ensemble des citoyens.
- ◆ Accompagner le déploiement de l'offre e-santé : téléconsultation, téléexpertise...
- ◆ Soutenir la formation des Infirmières en Pratiques Avancées (IPA) et des étudiants en médecine.



Objectif 10.



Intensifier les politiques d'inclusion sociale pour les jeunes



Faire de la jeunesse une priorité en :

- ◆ Développant une approche transversale de la jeunesse dans la conduite de toutes les politiques publiques,
- ◆ Adoptant une approche usagers prenant davantage en considération les besoins des jeunes,
- ◆ Référençant les initiatives des 20 communes de la métropole.

S'engager en faveur de l'égalité des chances

Le Mans Métropole est consciente que tous les jeunes ne disposent pas du même capital économique, culturel et social.

Dans le cadre de la politique de la ville, plusieurs programmes sont ainsi conduits auprès des jeunes depuis de nombreuses années sur les quartiers de Chaoué-Perrières (Allonnes), Bellevue-Carnac (Coulaines/Le Mans), Sablons, Ronceray-Glonnières-Vauguyon et Épine (Le Mans).

Un Programme de réussite éducative propose aux enfants et jeunes de 2 à 16 ans un parcours éducatif individuel permettant de répondre à leurs besoins.

L'obtention du label Cités éducatives pour Le Mans et Allonnes permet également de renforcer l'action éducatrice sur ces territoires.



585 enfants accompagnés en 2021 dans le cadre du Programme de réussite éducative sur les **5** Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) de Le Mans Métropole.

Les jeunes (0 à 24 ans) représentent **31 %** des habitants de Le Mans Métropole (2018).



Par le biais du Programme de réussite éducative (PRE), Le Mans Métropole propose des séances de médiation animale (ex : médiation équine/canine) par cycles de 10 séances par enfant. Elles leur permettent de travailler la confiance en soi, le respect des règles, l'hygiène et l'identification et la compréhension des émotions.

Faire de la jeunesse un axe transversal de l'action publique

Le Mans Métropole porte une attention soutenue aux jeunes notamment au moyen de ses centres d'information de la jeunesse (CIJ) qui accueillent, écoutent et orientent en matière d'emploi, de logement, d'orientation professionnelle et d'accès aux activités socio-culturelles. Par le biais de la Mission locale et de l'association La Casquette, les collectivités proposent également aux jeunes des « jobs d'été » pour favoriser leur insertion.

Les communes de la métropole soutiennent et accompagnent les projets des jeunes en favorisant l'autonomie et l'esprit d'initiative, en les considérant comme des acteurs à part entière de leur vie et de leur territoire (dispositifs Coup de pouce, Couveuse, Argent de poche...). Le Mans Métropole souhaite désormais aller plus loin en développant une approche transversale de la jeunesse dans la conduite de toutes les politiques publiques ainsi qu'une approche usagers prenant davantage en considération les besoins exprimés.



Répétition Couveuse à EVE

Les projets phares



- ◆ Renforcer les actions déployées par les communes et la Mission locale (atelier Vitav, Coup de pouce Tremplin, Solidarité, Voyage-découverte et Vacances-loisirs, Couveuse, exposition des jeunes créateurs, dispositif Argent de poche).



et les actions à venir !

- ◆ Créer un support identifiant les animations et les politiques de prévention qui existent à l'échelle de chaque commune.

Et à l'horizon 2040 ?



- ◆ Favoriser l'inclusion économique des jeunes via l'accès local à l'emploi et la tenue de rencontres/forums entreprises.
- ◆ Mettre en place une mission « transversale » pour prendre en compte la jeunesse dans toutes les politiques publiques.
- ◆ Créer une bourse aux stages pour encourager les immersions dans les entreprises.

Objectif 11.



Déployer des politiques de solidarités envers les personnes fragilisées et précaires



EHPAD Jean-Jaurès

Le Mans Métropole a vocation à intensifier son action à destination des personnes fragilisées et précaires en :

- ◆ Veillant au maintien de services publics de proximité pour que chacun y ait accès de manière égale,
- ◆ Renforçant les mesures d'accompagnement pour les personnes les plus fragiles (chômeurs, personnes âgées...).

Mener une politique active de soutien aux personnes fragiles et précaires

Afin de favoriser l'emploi, la cohésion sociale, et lutter contre la pauvreté, la collectivité soutient différents projets d'associations et de structures d'insertion pour un accompagnement de proximité au plus près des habitants. Elle est ainsi partenaire de l'association FACE Le Mans Sarthe, qui regroupe plus de 60 entreprises engagées contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté.

À travers son plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), Le Mans Métropole cherche à apporter une réponse aux besoins et attentes des personnes les plus vulnérables économiquement et co-finance des chantiers d'insertion, des parcours emploi, ainsi que l'e-inclusion afin de réduire la fracture numérique.

Enfin, sensible à l'accompagnement des seniors, le territoire veille à leur maintien dans la vie sociale, comme en témoigne la démarche « Ville amie des aînés » engagée par la Ville du Mans.



Les chiffres clés

881 personnes accompagnées ayant bénéficié d'étapes de parcours d'insertion au cours de l'année 2021.

Près de **47 %** des personnes âgées de **75** ans et plus vivaient seules chez elle en 2018 sur la ville du Mans.

Le saviez-vous ?



En 2021, Le Mans Métropole a obtenu le label Cité de l'emploi, lui permettant d'obtenir 100 000 € pendant 2 ans de l'État afin de renforcer l'accompagnement et l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires.

Renforcer la solidarité et la cohésion sociale

Les centres communaux d'action sociale (CCAS) du territoire accueillent les personnes qui connaissent des problématiques financières ou de logement. Pour promouvoir l'accès aux droits pour tous, ils leur apportent une aide et un accompagnement, complémentaires de l'action menée par les équipements de proximité, en tant qu'acteurs de l'animation de la vie sociale.

Le Mans Métropole s'engage toujours davantage pour l'inclusivité de l'espace public en développant une attention pour que chacun se sente libre de ses mouvements. La collectivité poursuit ainsi le déploiement du schéma d'accessibilité des transports, le développement d'une culture commune de l'espace public partagé, ainsi que la réalisation des Agendas d'accessibilité programmée pour rendre le territoire accessible aux personnes en situation de handicap. Elle veille activement à la présence des services publics sur l'ensemble du territoire ainsi qu'à l'accompagnement des personnes âgées en situation d'isolement.



Les projets phares



- ◆ Accompagner les publics éloignés du numérique (recrutement de 7 conseillers numériques).
- ◆ Développer le soutien aux seniors (rénovation de l'EHPAD public et de la résidence autonomie Vauguyon).
- ◆ Développer les Maisons France Services sur des secteurs identifiés.
- ◆ Soutenir l'inclusion et l'accessibilité (création d'un espace « Handicap et inclusion en ville », Setram access).
- ◆ Ouvrir un nouveau centre d'hébergement d'urgence avenue Noguès.



et les actions à venir !

- ◆ Développer la tarification solidaire.
- ◆ Développer le covoiturage et l'autopartage.
- ◆ Développer les clauses sociales d'insertion dans les marchés publics.

Et à l'horizon 2040 ?



- ◆ Favoriser l'insertion par l'accès à la culture, au sport et à la formation pour tous.
- ◆ Renforcer la mutualisation pour aller vers la mise en place d'un Centre intercommunal d'action sociale (CIAS).
- ◆ Soutenir les associations caritatives contribuant à l'action publique locale.
- ◆ Faire de la Fête des voisins un grand rendez-vous festif et solidaire annuel.

Objectif 12.



Préserver la tranquillité publique



Salle de contrôle de vidéoprotection

Le Mans Métropole veille et s'emploie à coordonner les actions de prévention nécessaires au maintien de la tranquillité au sein de la « cité » métropolitaine en :

- ◆ Protégeant la sécurité des personnes et des biens,
- ◆ Luttant contre les violences intrafamiliales et des mineurs,
- ◆ Agissant en faveur de la prévention des discriminations, des drogues et des addictions.

Être à l'écoute de sa population pour maintenir la sécurité des habitants

Comme de nombreuses agglomérations, Le Mans Métropole rencontre sur son territoire des actes d'incivilités qui fragilisent le vivre ensemble et le sentiment de sécurité.

La Communauté urbaine s'engage à accroître ses efforts pour un égal accès de tous aux espaces publics en toute sécurité. La coopération intercommunale s'emploie en ce sens à renforcer les actions de médiations et à protéger la tranquillité publique de ses communes en y intégrant de manière transversale ses politiques en matière d'action sociale et d'éducation.

Dans cet esprit, les agents municipaux œuvrent pour assurer une présence de proximité et favoriser la prévention et la dissuasion, notamment en matière de circulation, de stationnement, de bruit, de pollution, de prévention routière et de consommation d'alcool dans l'espace public.



Les chiffres clés

30 policiers municipaux sont employés par les communes de la métropole.

122 caméras de vidéoprotection sont opérationnelles sur le territoire communautaire.

11 agents de la Ville du Mans sont dédiés aux missions de médiation sur le terrain.

Le saviez-vous ?



Le service Sécurité et Prévention de la délinquance de la Ville du Mans dispose d'une fourrière animale qui traite notamment les chiens dangereux et les nuisibles (frelons, rats...) à l'échelle du territoire communautaire.

Favoriser la médiation et la mise en action du nouveau Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Depuis plusieurs années, des médiateurs apportent une présence rassurante et dissuasive sur le territoire. Par la médiation, ils trouvent des solutions communes pour apaiser et régler les conflits, à la fois dans les espaces ouverts au public et chez les particuliers. Ils effectuent des rappels aux règles du vivre ensemble, notamment aux sorties des établissements scolaires.

Par ailleurs, Le Mans Métropole a mis en place en 2022 son conseil de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) notamment en charge de la tranquillité publique et des luttes contre les violences intra-familiales (VIF), les addictions, la délinquance, les violences sur mineurs et la radicalisation. Par le biais de ce CISPD, Le Mans Métropole s'emploie à lutter contre les incivilités et à réduire le sentiment d'insécurité, principalement ressenti dans les centres-villes, en développant la prévention et la médiation pour prévenir le premier passage à l'acte délinquant ou la récidive.



Les projets phares



- ◆ S'appuyer sur le CISPD pour lutter contre les incivilités et prévenir la délinquance.
- ◆ Poursuivre la modernisation des moyens et la formation des agents de police municipale.



- ◆ Créer une police intercommunale des transports.
- ◆ Relocaliser géographiquement la police municipale pour une meilleure maîtrise du territoire.
- ◆ Mutualiser les agents de police municipale à l'échelle du territoire.

Et à l'horizon 2040 ?



- ◆ Structurer le réseau des médiateurs par le biais d'un parcours professionnalisant.
- ◆ Développer un réseau de vidéo protection qui se pense au niveau de l'agglomération.
- ◆ Disposer d'une veille technologique en faveur de la tranquillité publique.



Objectif 13.

Développer le sentiment d'appartenance et les initiatives de démocratie participative



Journée participative à Pruillé-le-Chétif © DR

À l'horizon 2040, Le Mans Métropole souhaite se donner les moyens de :

- ◆ Renforcer la cohésion territoriale,
- ◆ Développer le sentiment d'appartenance, en mobilisant, écoutant et faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques.

Rendre les habitants ambassadeurs de leur territoire

Les initiatives de démocratie participative constituent un des éléments de la construction d'un projet de territoire. Cette mobilisation peut prendre deux formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique. Leur collaboration permet d'identifier de nouvelles synergies notamment dans une logique d'économie circulaire. Le tissu associatif, par son action bénévole et de terrain, demeure un interlocuteur privilégié à associer à la conception de l'action territoriale.

À cet égard, Le Mans Métropole souhaite appuyer le développement de son territoire par la mobilisation des forces vives qui la constituent (habitants, associations, acteurs socio-économiques, élus...) et soutenir les initiatives citoyennes : journées participatives et journées citoyennes, réunions de concertation et réunions publiques, budget participatif, conseils municipaux jeunes... À cet effet, des outils numériques et financiers seront à développer et à adapter à l'expression citoyenne locale.



Les chiffres clés

92 habitants sont membres des conseils citoyens.

4 Maisons France Services sont présentes : deux au Mans et une à Allonnes et Champagné.

Le saviez-vous ?



Chacun des cinq quartiers prioritaires de Le Mans Métropole bénéficie de son conseil citoyen dédié. Si vous êtes volontaire, vous pouvez faire acte de candidature en ligne.

Mobiliser les citoyens et les acteurs socio-économiques

Les élus entendent renforcer les dispositifs de démocratie participative afin de garantir la transparence des politiques publiques et clarifier les espaces de consultation de la population au travers des instances existantes.

Le conseil de développement est composé de membres de la société civile et constitue l'expression de la diversité des activités économiques, sociales, culturelles et associatives.

Les conseils des quartiers, en lien avec les municipalités, sont des espaces d'information, de dialogue et de propositions concernant les problèmes de la vie quotidienne des habitants et des actions de proximité à mettre en œuvre.

Enfin, les conseils citoyens sont des instances participatives créées au sein des quartiers prioritaires dans le cadre du contrat de ville. Ils sont composés d'habitants et d'acteurs locaux qui se réunissent pour faire des propositions et participer à la détermination des actions dédiées aux quartiers prioritaires.



Les projets phares



- ◆ Créer une maison des habitants et des services publics à Allonnes.
- ◆ Mettre en place un conseil de jeunes dans chacun des 8 Conseils de quartiers de la Ville du Mans.



et les actions à venir !

- ◆ Développer la co-construction de projets avec les élus, les techniciens et les citoyens.
- ◆ Développer la e-concertation en complémentarité avec les méthodes plus classiques de concertation.

Et à l'horizon 2040 ?



- ◆ Créer un événement communautaire fédérateur pour les habitants.
- ◆ Capter les 14-20 ans pour les associer à la démarche participative.
- ◆ Développer la communication vers les habitants sur les actions communautaires et éveiller la conscience citoyenne.
- ◆ Mettre en place un budget participatif à l'échelle communautaire.
- ◆ Éveiller la conscience citoyenne en renforçant la complémentarité de la démocratie participative avec la démocratie représentative.



Objectif 14.

Accompagner l'action des communes par la coopération et la solidarité communautaire



La Communauté urbaine du Mans (CUM) est créée en 1972, avec huit communes : Allonnes, Arnage, La Chapelle-Saint-Aubin, Coulaines, Le Mans, Yvré-l'Évêque, Sargé-lès-le-Mans et Rouillon.

La construction communautaire a connu par la suite 5 étapes :

- ◆ En 2004 : élargissement à Mulsanne,
- ◆ En 2005 : la CUM devient Le Mans Métropole,
- ◆ En 2013 : élargissement à Aigné, Champagné, La Milesse, Ruaudin et Saint-Saturnin,
- ◆ En 2017 : élargissement à Chaufour-Notre-Dame, Fay, Pruillé-le-Chétif, Saint-Georges-du-Bois et Trangé,
- ◆ En 2023 : élargissement à Fatines.

S'appuyer sur un territoire communautaire aux compétences variées

La Communauté urbaine du Mans, aujourd'hui dénommée Le Mans Métropole, exerce de nombreuses compétences au profit de ses communes membres : planification urbaine (Scot, PLUi, PLH...), services urbains (l'eau et l'assainissement, les transports urbains, les déchets, la voirie), politiques d'aménagement et développement économique...

La Communauté urbaine constitue historiquement une forme très intégrée de coopération intercommunale, portant le développement de son territoire en étroite association avec ses communes membres.

La coopération communautaire s'étend par ailleurs au-delà des compétences communautaires par le biais des multiples mutualisations établies entre les collectivités du territoire.



Les chiffres clés

La Communauté urbaine du Mans se compose de **20** communes et s'étend sur **273,12** km.

501 millions d'euros, c'est le montant de l'ensemble des budgets 2022 de la métropole.

Le saviez-vous ?

Depuis la création en 2019 des fonds de concours pour la transition énergétique, 29 projets des communes membres de la métropole, représentant 31 M€ d'investissement, ont bénéficié d'un montant total de fonds de concours de 7,2 M€ pour l'efficacité énergétique de leurs bâtiments communaux.

Veiller aux équilibres entre les solidarités urbaines et rurales

L'esprit communautaire de Le Mans Métropole s'est vu renforcé en 2021 par l'adoption, par la métropole et ses communes membres, de son premier Pacte de gouvernance 2021-2026 visant à renforcer leurs relations sur plusieurs plans : consolider ce qui constitue le cœur de l'action solidaire et durable communautaire - ses valeurs, son projet de territoire, la solidarité communautaire - mais aussi affirmer la place des instances de concertation et d'échanges (le bureau communautaire, le collège des maires, les séminaires des maires, les comités de pilotage et les groupes de travail politiques thématiques).

C'est dans cet esprit de solidarité que prévoit de se renouveler le futur schéma de mutualisation de Le Mans Métropole afin de renforcer la coopération entre collectivités et faciliter l'exercice des compétences communales sur le territoire. Cet équilibre communautaire se vérifie par ailleurs dans les dispositifs de solidarité financière, tel que l'évolution du fonds de concours.



Les projets phares



- ◆ Développer les outils de solidarité communautaire : évolution du régime fiscal et de la solidarité financière, contrats territoriaux, subventions (CRTE, Feder, contrats régionaux), Pacte de gouvernance...
- ◆ Renforcer la mutualisation en lui allouant les moyens financiers, humains et matériels adaptés (nouveau schéma de mutualisation, fonds de concours attractivité).



et les actions à venir !

- ◆ Développer la solidarité infracommunautaire avec la création de territoires de réflexion.
- ◆ Organiser et optimiser des partenariats entre les administrations communales et communautaires.

Et à l'horizon 2040 ?



- ◆ Renforcer les visites élus/techniciens pour découvrir les bonnes pratiques dans l'agglomération mais aussi sur d'autres territoires.
- ◆ Mettre en place des coopérations entre communes pour assurer la continuité du service public.
- ◆ Mettre en place un séminaire/colloque réunissant élus et techniciens du territoire communautaire.

Ambition 3.

Réussir la transition écologique





Objectif 15.

S'imposer comme un territoire de référence sur les politiques énergétiques et la production d'énergie renouvelable



Pour répondre à l'urgence climatique, le projet « Méga Pole » définit une stratégie de transition énergétique métropolitaine destinée à coordonner l'ensemble des projets. Ainsi, le territoire souhaite devenir une référence territoriale sur le plan énergétique :

- ◆ En conciliant le développement économique des entreprises avec l'usage des énergies renouvelables,
- ◆ En réduisant de 13 % d'ici 2030 sa consommation énergétique,
- ◆ En investissant chaque année 25M€ jusqu'en 2030,
- ◆ En triplant d'ici 2030 la production d'énergies renouvelables locales et produire 1 300 GWh par an.



Les chiffres clés

7 % des besoins en énergie du territoire étaient couverts par la production d'énergie renouvelable en 2018.

892 sites de productions photovoltaïques produisaient près de **23,130 GWh/an** en 2021.

Faire de Le Mans Métropole un territoire de référence dans la transition énergétique

Avec le projet Méga Pole, Le Mans Métropole envisage d'être à la pointe de la transition énergétique. Un budget climat sera créé pour identifier l'impact des dépenses sur la transition énergétique et le climat, et 25 M€ par an seront investis pour la transition énergétique. D'ici 2030, l'objectif est d'atteindre la production de 1 300 GWh par an d'énergies sur l'ensemble de la métropole.

Dès 2023, une stratégie métropolitaine de transition énergétique sera adoptée pour coordonner l'ensemble des projets incluant toutes les énergies, tous les usages, tous les acteurs... Un indice public sera créé pour calculer la part de la production d'énergies renouvelables et décarbonées sur l'ensemble des consommations énergétiques. Le Mans Métropole envisage de réduire en 2030 la consommation d'énergie du territoire de 600 GWh, soit la consommation annuelle de 92 000 voitures. Cette réduction se fera tout en assurant la croissance « sûre » et le développement durable de la métropole.

Le saviez-vous ?



Entre 2008 et 2018, le territoire a réduit de 3 % ses consommations énergétiques et de 12,7 % ses émissions de gaz à effet de serre. Sur cette même période, il a également augmenté de 22,2 % sa production d'énergie renouvelable.

Être à l'avant-garde de la transition énergétique

Le Mans Métropole souhaite inscrire son territoire dans une trajectoire permettant de respecter les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat de 2015, à savoir limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2°C par rapport au niveau préindustriel. Cette ambition métropolitaine implique d'une part de réduire significativement la consommation d'énergies fossiles, afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (à l'origine du réchauffement du climat), et d'autre part de remplacer ces sources d'énergies par des énergies décarbonées, dont la combustion ne produit pas de CO₂ additionnel. Dans cet esprit, le territoire souhaite augmenter le nombre de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments publics et développer la diffusion des bonnes pratiques de réduction de la consommation (habitants, entreprises, collectivités) en s'appuyant sur l'innovation sociale et l'aide économique.



Les projets phares



- ◆ Consolider le fonds de concours « Transition énergétique ».
- ◆ Mettre en œuvre le Plan de gestion des déchets (RIR - Réduire, Incinérer, Recycler).
- ◆ Mieux conjuguer la croissance démographique et l'objectif de réduire la consommation d'énergie de 4 600 à 4 000 Gwh/an en 2030.
- ◆ Augmenter de 450 Gwh à 1 300 Gwh/an en 2030 la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie.
- ◆ Créer une plateforme territoriale de rénovation énergétique.



et les actions à venir !

- ◆ Mettre en œuvre un laboratoire d'innovation territoriale (LIT) « Le Mans Neutralité carbone 2040 ».
- ◆ Communiquer sur le déploiement des projets phares du territoire (mobilité hydrogène, plan solaire, réseau de chaleur, unité de méthanisation).

Et à l'horizon 2040 ?



- ◆ Être la première métropole à afficher un indice public et transparent de consommation d'énergie.
- ◆ Développer l'exploitation des sources d'énergie présentes sur le territoire (bois, soleil, déchets...).
- ◆ Rendre les collectivités autonomes énergétiquement au printemps et à l'été.
- ◆ Développer l'écologie industrielle pour encourager les complémentarités et les synergies.
- ◆ Réfléchir à la création d'une régie pour la gestion de l'énergie.

Objectif 16.

Encourager la transition énergétique en déployant des infrastructures performantes



Ferme solaire Arnage © AIR2D3-02

Le Mans Métropole s'engage dans des orientations concrètes afin de poursuivre le déploiement d'infrastructures performantes en faveur de la transition énergétique :

- ◆ Renouveler les infrastructures de transport collectif,
- ◆ Moderniser et fiabiliser les réseaux d'énergie existants et déployer de nouveaux réseaux (réseaux de chaleur, méthanisation...),
- ◆ Encourager et accompagner les projets de rénovation énergétique des bâtiments.

Transformer progressivement les infrastructures

Le déploiement de nouvelles infrastructures de transports et d'énergie est un enjeu considérable pour l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Mais cela concerne également les équipements et les matériels. Ainsi, Le Mans Métropole compte actuellement une flotte de 133 bus - dont 72 roulent au gaz naturel véhicule (GNV) - et ambitionne d'être un territoire en pointe sur la mobilité liée à l'hydrogène.

Le Mans Métropole, qui envisage la mise en place d'un budget climat, a par ailleurs instauré en 2019 un fonds de concours « Transition énergétique » au bénéfice de ses communes membres, pour accompagner les projets de rénovation des bâtiments municipaux qui permettent une amélioration de la performance énergétique d'au moins 20 %.



Les chiffres clés

28 lignes de bus desservent
20 communes de Le Mans Métropole.

Le transport routier représente
35 % de la consommation d'énergie du territoire et
43 % des émissions de gaz à effet de serre.

Le saviez-vous ?

Depuis septembre 2020, le premier bus à hydrogène dans une ville de plus de 100 000 habitants circule au Mans et une station de distribution d'hydrogène a été mise en service.

Conduire une politique de transition énergétique volontariste

Le Mans Métropole a engagé des actions fortes et ambitieuses en matière de transition énergétique ces dernières années. Elles concernent à la fois la production d'énergies décarbonées, la consommation sur place des énergies produites localement dans une logique d'économie circulaire, mais aussi la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs (entreprises, habitants) à la réduction de leur consommation énergétique. Plusieurs actions significatives ont ainsi été mises en place depuis 2018 : un réseau de chaleur qui réduit de 32 000 tonnes les émissions annuelles de CO₂ (et qui diminue la facture énergétique de 20 % pour 18 000 logements) et la mise en service de deux unités de méthanisation sur les communes d'Allonnes et du Mans qui produisent près de 40 GWh/an (soit l'équivalent de la consommation en gaz de 3 540 foyers). Les efforts de la métropole se traduiront par ailleurs par le développement de son plan solaire, qui a déjà permis de multiplier par cinq, dès la première année, les surfaces de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics.



Les projets phares



- ◆ Déployer 10 Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) à hydrogène et 6 camions-bennes à ordures ménagères hydrogène d'ici 2024.
- ◆ Développement des mobilités et de leur sécurisation (trottinette électrique, réseau Setram, navette électrique).
- ◆ Promouvoir la sobriété énergétique (isolation des bâtiments) pour atteindre les objectifs de réduction des consommations du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).
- ◆ Encourager les projets exemplaires en termes d'innovations énergétiques (géothermie pour la reconstruction du gymnase de la Briqueterie...).



et les actions à venir !

- ◆ Développer un écosystème hydrogène (implantation d'une unité de production d'hydrogène par électrolyse d'ici 2024).
- ◆ Déployer les réseaux de chaleur sur d'autres communes à partir d'autres énergies renouvelables (biomasse).
- ◆ Ecrire un schéma directeur de l'énergie et des mobilités décarbonées (pour préparer les investissements).
- ◆ Développer le plan solaire.

Et à l'horizon 2040 ?



- ◆ Mettre en œuvre le projet Méga Pole (création d'un budget climat, investissements en faveur de la transition énergétique...) dans un objectif de réduction des consommations.
- ◆ S'appuyer sur la participation citoyenne pour associer un large public à la production des énergies renouvelables.
- ◆ Se donner l'objectif de produire sur le territoire l'énergie renouvelable nécessaire à son activité.
- ◆ Développer des réseaux de distribution d'énergie pour promouvoir les énergies renouvelables (station gaz naturel véhicule (GNV), hydrogène (H₂), bornes de recharge pour véhicules électriques).

Objectif 17.

Favoriser les connexions, le développement et la sécurisation des mobilités douces



Tempo © Ville d'Allonnes

Le Mans Métropole a conscience que le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre et souhaite décarboner les mobilités en :

- ◆ Augmentant la capacité des transports en commun,
- ◆ Maillant le territoire de pistes cyclables structurantes,
- ◆ Développant l'autopartage et le covoiturage,
- ◆ Développant l'intermodalité.

Déployer une solution de mobilités alternatives à la « voiture solo »

Le Mans Métropole déploie depuis plusieurs années une offre de solutions de mobilités alternative à la voiture. À titre d'exemple, la Setram propose depuis 13 ans des vélos en location, dont des vélos électriques, pour un parc atteignant les 3 300 vélos.

Dans le même temps, le réseau de transports en commun a connu une évolution importante. Ce réseau, notamment constitué de 2 lignes de tramway structurantes, va poursuivre son développement.

Le Mans Métropole souhaite également encourager l'autopartage et le dispositif Mouv'Go (porté par le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe) et met à disposition des véhicules électriques partagés dans les zones périurbaines et rurales.



Les chiffres clés

Le Mans Métropole compte aujourd'hui **230** km de voies cyclables, dont **133** km de voies Chronovélo (extension prévue à **315** km à horizon **2040**).

Le saviez-vous ?



14 communes de Le Mans Métropole ont recours à Mouv'nGo qui propose 26 véhicules électriques en autopartage.

Par ailleurs, Setram Covoit est l'application mobile déployant un dispositif de covoiturage sur le territoire.

Aménager des mobilités douces et partagées

Les transports routiers émettent plus de 40 % des gaz à effet de serre du territoire. Pour limiter cette empreinte, les élus souhaitent développer l'offre de transport collectif et accélérer le déploiement des mobilités douces, en particulier celles liées à l'usage du vélo. L'enjeu des prochaines années consiste à parvenir à un maillage du territoire permettant de circuler rapidement et en toute sécurité, d'un bout à l'autre de la métropole, en limitant l'usage de la voiture (Chronovélo). Une halte ferroviaire sera par ailleurs créée au nord du Mans à proximité du pôle « Hôpital-Université ». Dans ce contexte de transition écologique et d'adaptation de la ville à des pratiques nouvelles, l'espace public sera réaménagé afin de permettre la mise en place de lignes de bus plus rapides (Chronolignes) et l'augmentation de la capacité du tramway.



Vélos Sétram

Les projets phares



- ◆ Créer une halte ferroviaire au nord du Mans ainsi que trois chronolignes d'ici 2025.
- ◆ Étendre à plus de 72 km le Boulevard nature.
- ◆ Procéder à l'allongement de 34 rames de tramway et des quais.
- ◆ Ouvrir le réseau Chronovélo à partir de 2025.



et les actions à venir !

- ◆ Développer des actions d'éducation routière tout public.
- ◆ Mailler et fiabiliser le territoire en points de recharge pour véhicules électriques.
- ◆ Renforcer les connexions entre les quartiers et les villes périphériques du Mans.

Et à l'horizon 2040 ?



- ◆ Moderniser les infrastructures ferroviaires (gares, haltes...) avec desserte fréquente.
- ◆ Développer des parkings relais équipés en production et distribution d'énergie.
- ◆ Optimiser les livraisons en centre-ville en créant un espace de logistique urbaine.
- ◆ Aménager une rocade routière facilitant la circulation des véhicules.
- ◆ Développer le transport fluvial.



Objectif 18.



Maîtriser l'artificialisation des sols et penser de nouvelles formes urbaines



Les Sablons au Mans
© Geoffroy Drouault Air2d3

Le Mans Métropole souhaite privilégier un développement au sein de l'enveloppe urbaine existante, tenant compte de l'environnement bâti, afin de réduire la consommation des terres agricoles et des espaces naturels.

Pour y parvenir, cette ambition supposera de :

- ◆ Repenser le développement du territoire en conciliant renouvellement urbain et extension urbaine,
- ◆ Optimiser le foncier,
- ◆ Diversifier les formes urbaines.



Les chiffres clés

Entre 2002 et 2016, la dynamique de consommation foncière a entraîné l'artificialisation d'environ **1 066** hectares (4 % du territoire), soit l'équivalent de presque **2** terrains de football par semaine sur Le Mans Métropole.

Repenser le développement urbain

L'artificialisation des sols a des conséquences directes sur le dérèglement climatique et amplifie les risques liés aux phénomènes météorologiques exceptionnels (averses orageuses, inondations, canicule, îlots de chaleurs...).

Aussi, le développement urbain doit se faire en articulant les opérations d'extension et les opérations de renouvellement urbain favorisant des formes urbaines plus compactes et une présence accrue des espaces végétalisés.

Depuis plusieurs années, Le Mans Métropole s'est engagée dans des opérations d'aménagement valorisant d'anciennes friches urbaines et des ensembles urbains vieillissants (friche Boulevard Anatole-France, reconversion du site Étoc-Demazy, transformation du centre commercial des Sablons au Mans, reconversion du centre commercial du Mail à Allonnes...).

Le saviez-vous ?



La démarche ZAN (Zéro artificialisation nette) est l'objectif fixé aux territoires d'avoir un solde nul d'artificialisation des sols à l'horizon 2050. Une première étape consiste en la réduction de 50 % du rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 (par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020).

Limiter l'artificialisation des sols

Le projet de développement économique et démographique nécessite d'accueillir de nouveaux ménages et activités mais également de favoriser les parcours résidentiels ou d'implantation des activités au sein de notre territoire. Cependant, la loi Climat et Résilience adoptée en 2021 prévoit que les territoires s'engagent sur un objectif de « Zéro artificialisation nette » (ZAN) à l'horizon 2050. Malgré une progressivité du dispositif, ceci impose au territoire de Le Mans Métropole de repenser dès maintenant son modèle de développement, en limitant la consommation des espaces naturels et agricoles et en reconstruisant la ville sur elle-même dans une logique d'urbanisme circulaire. Les solutions passeront par des logiques de densification urbaine (renouvellement urbain, urbanisation des « dents creuses »), de revitalisation des centralités (bourgs, quartiers), de dépollution/reconstruction de friches industrielles et une compacité de l'urbanisme combinant croissance du territoire et sobriété foncière.



Les projets phares



- ◆ Développer l'aménagement des bords de Sarthe (quais Ledru-Rollin et Louis-Blanc).
- ◆ Végétaliser et rééquilibrer l'espace public (aménagement de la place Raphaël-Élizé, du quartier Saint-Nicolas, du quartier Voltaire-Cordelet au Mans, de l'avenue Nettleham à Mulsanne...).



et les actions à venir !

- ◆ Requalifier les secteurs de l'ETAMAT A (en écoquartier) et B.
- ◆ Réfléchir à la mise en place d'un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) pour limiter la consommation d'espaces.
- ◆ Mettre en œuvre l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN) des sols à travers le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).
- ◆ Inclure les propriétaires fonciers dans la démarche de limitation de l'artificialisation pour permettre de nouvelles constructions, sans impact sur les terres agricoles ou naturelles (Ex : démarche BIMBY - Build In My Backyard).

Et à l'horizon 2040 ?



- ◆ Renforcer les exigences du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).
- ◆ Construire des bâtiments plus hauts et accepter une ville plus dense.
- ◆ Limiter les espaces goudronnés (stationnements, cours d'école, cheminements...) et « renaturer » les sols pour mieux respecter le cycle de l'eau.
- ◆ Créer des îlots de fraîcheur (arbres, herbes...) et de biodiversité sur l'ensemble du territoire.
- ◆ Repenser les usages et les habitudes de stationnement pour limiter l'emprise foncière.
- ◆ Privilégier une approche environnementale de la conception des bâtiments, notamment sur le choix des matériaux (le bois, le chanvre, la paille, le verre...).

Objectif 19.



Préserver et valoriser les ressources naturelles et la qualité des espaces publics, naturels et paysagers



Étang de l'Arche de la Nature © Okaparka

Le Mans Métropole a pour ambition de préserver et valoriser les ressources naturelles de son territoire en :

- ◆ Repensant le paysage des entrées de villes afin d'améliorer la qualité et la perception des franges urbaines,
- ◆ Renforçant la trame verte et bleue et la plantation d'arbres et de haies,
- ◆ Recensant les propriétaires forestiers et terriens et leurs usages afin de développer des projets d'agroforesterie,
- ◆ Poursuivant la mise aux normes des stations d'épuration.

Placer la nature au cœur du territoire

Les habitants ont particulièrement conscience de la « naturalité » du territoire : 43,8 % des habitants interrogés dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire ont répondu que « le cadre de vie » est ce qui caractérise le plus le territoire, et « l'environnement et les paysages » pour 22,7 %.

En effet, Le Mans Métropole est caractérisée par plusieurs ambiances paysagères : espaces forestiers du Sud-Est, plateau bocager et vallons boisés du Nord-Est, grands espaces agricoles et vallées bocagères du Nord-Ouest, plaine ouverte du Sud-Ouest, et aussi paysage urbain. Le territoire compte plusieurs espaces naturels périurbains, dont les 500 hectares de l'Arche de la Nature, situés à 10 minutes du centre-ville du Mans.

Par ailleurs, la métropole bénéficie d'une naturalité rafraîchie par la présence de 2 rivières (Sarthe et Huisne) et plusieurs affluents, représentant 227 km de cours d'eau.



Les chiffres clés

4 000 hectares boisés (15 % de la superficie du territoire).

Plus de **70 000** visiteurs profitent chaque année des **500** hectares d'espaces naturels, ouverts en permanence sur le site de l'Arche de la nature.

Le saviez-vous ?



Le fond du plan d'eau de la Gèmerie est recouvert de plantes aquatiques (à 90 % autochtones). Leur présence, parfois gênante pour les activités nautiques, est précieuse pour le maintien d'une eau de qualité pour la baignade. Leur fauchage régulier par la collectivité permet de réguler leur présence.

Préserver et valoriser le capital naturel

Les différentes entités paysagères qui composent Le Mans Métropole sont indissociables du cadre de vie. Le projet de territoire vise donc à affirmer leurs caractéristiques notamment par le maintien de coupures d'urbanisation ainsi que par la protection du maillage bocager et des boisements. Le territoire étant sensible à la problématique des pesticides, des actions de préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines sont prévues dans les prochaines années. Plusieurs projets de végétalisation sont également envisagés afin d'adapter les villes au bouleversement climatique et lutter contre les pics de canicule et le phénomène d'îlots de chaleur. Enfin, Le Mans Métropole témoigne d'un fort intérêt à préserver et valoriser la Trame verte et bleue, ainsi que la biodiversité de son territoire. Cette trame, qui permet de relier différents réservoirs de biodiversité par l'intermédiaire de corridors écologiques, bénéficie aux différentes espèces qui peuvent ainsi circuler et assurer leur survie.



Les projets phares



- ◆ Végétaliser les espaces du territoire.
- ◆ Moderniser la filière de traitement de l'unité de production d'eau potable de l'Épau (UPEPE).
- ◆ Replacer l'arbre au cœur de l'aménagement, le valoriser et le préserver (plan Canopée).
- ◆ Restaurer la continuité écologique sur les rivières de l'Huisne et de la Sarthe.



et les actions à venir !

- ◆ Valoriser et communiquer sur les espaces naturels existants.
- ◆ Poursuivre la rénovation des parcs urbains (Verdigné, Robert-Manceau, Gué-de-Maulny, Jardin des Plantes...).
- ◆ Mettre en œuvre des opérations en faveur de la gestion de l'eau (création d'une nouvelle halte fluviale sur le port et d'une réserve d'eau naturelle sur l'Huisne, gestion de la Gèmerie, des barrages, des inondations et des stations d'épuration).

Et à l'horizon 2040 ?



- ◆ Créer un miroir d'eau.
- ◆ Reconquérir les berges et reconnecter l'agglomération à ses rivières.
- ◆ Redonner un usage et une valeur à l'eau non traitée (non potable) pour des pratiques ciblées.
- ◆ Aménager un plan d'eau à l'Arche de la Nature.

Objectif 20.



Accompagner et promouvoir la métropole agricole et développer les circuits courts



Potager de la Futaie à Rouillon ©Pays du Mans

Le Mans Métropole souhaite poursuivre son engagement en faveur d'une alimentation locale de qualité en :

- ◆ Accompagnant l'installation des jeunes agriculteurs et la valorisation des nouvelles générations agricoles,
- ◆ Soutenant les circuits courts alimentaires,
- ◆ Développant l'agriculture biologique et les filières sous labels pour une offre en produits alimentaires de qualité pour tous les types de publics,
- ◆ Encourageant une agriculture périurbaine et urbaine consciente des besoins fonciers dédiés à cette économie.

Être fier de son identité agricole

À l'occasion de la consultation citoyenne réalisée lors de l'élaboration du projet de territoire, le terme « rural » a été un adjectif plébiscité par la population pour décrire Le Mans Métropole. Consciente de cet atout pour le territoire, la métropole a souscrit à la mise en place par le Pays du Mans d'une Charte qualité proximité en 2013 afin de créer un réseau de professionnels favorisant le développement des circuits alimentaires de proximité : aujourd'hui une centaine d'acteurs (agriculteurs, transformateurs, restaurateurs collectifs et commerciaux) adhèrent à la démarche. Elle souhaite par ailleurs encourager l'agriculture locale à être actrice en matière de production d'énergie par la gestion de ses effluents d'élevage (méthanisation, biomasse...).

En 2017, Le Mans Métropole a approuvé son Plan alimentaire territorial (PAT) constitué d'un plan d'actions concerté en faveur de l'agriculture locale et de ses évolutions pour les années à venir. Dans cette même dynamique, le pôle d'excellence et d'innovation en agriculture métropolitaine, situé sur la commune de Rouillon, a été inauguré en 2018. Cet espace est à la fois une ferme maraîchère qui approvisionne notamment la cuisine centrale du Mans et un lieu de formation et d'expérimentation pour inventer les techniques de maraîchage de demain.



Les chiffres clés

Le Mans compte **21** marchés répartis sur tous les jours de la semaine.

La métropole compte **8** associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) et **10** microbrasseries.

1/3 du territoire est à vocation agricole et compte plus de **90** sièges d'exploitation.

Le saviez-vous ?



8 500 hectares, c'est la superficie en terres agricoles de Le Mans Métropole, soit l'équivalent de 11 900 terrains de football.

Reconnecter la ville et ses campagnes pour une cohabitation harmonieuse

Le Mans Métropole s'engage dans une agriculture et une alimentation plus durables. Les actions conduites ont pour objectif de sensibiliser les citoyens à l'alimentation responsable, de valoriser l'image agricole et alimentaire du territoire, par la mise en place d'événements réguliers, de maintenir la valeur ajoutée des activités agricoles et de développer les circuits courts et les liens entre producteurs et consommateurs. Pour ce faire, les communes s'emploient à mobiliser le foncier en identifiant les terrains à vocation agricole inoccupés afin de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs. Des actions sont également envisagées pour développer les produits locaux dans les commerces de proximité, les grandes et moyennes surfaces pour développer la vente en circuits courts, et accompagner l'installation des magasins de producteurs.



Les projets phares



- ◆ Accompagner les exploitations agricoles vers une agriculture durable tout en veillant à leur équilibre économique.
- ◆ Favoriser la commande locale, durable et bio pour alimenter les cantines scolaires avec des produits alimentaires locaux.



et les actions à venir !

- ◆ Créer une pépinière d'entreprises à vocation agro-alimentaire dans le secteur de Vitaxis (zone industrielle Sud).
- ◆ Valoriser les déchets agricoles par la méthanisation.
- ◆ Développer la valorisation du bois bocager notamment en chaufferies biomasses (réseau de chaleur).

Et à l'horizon 2040 ?



- ◆ Promouvoir « Le goût du Mans » en croisant gastronomie et création.
- ◆ Permettre à toutes les collectivités d'utiliser la ferme métropolitaine (cuisines centrales, cuisines scolaires, marchés...).
- ◆ Créer un « pôle gourmand » en centre-ville.
- ◆ Poursuivre le développement de la ferme métropolitaine.
- ◆ Encourager les projets d'agriculture urbaine (en développant des projets de permaculture sur les friches urbaines) et périurbaine (en garantissant le maintien de bonnes conditions d'exploitation).



L'animation : faire vivre le projet de territoire

L'évaluation constitue un outil au service de la gouvernance du projet de territoire. Aussi, Le Mans Métropole et ses communes membres ont décidé de s'engager dans une démarche d'évaluation et de pilotage collectif pour sa mise en œuvre et son suivi du projet de territoire Le Mans Métropole 2040.

OBJECTIF 1

Mesurer l'état
d'avancement des actions
et réfléchir collectivement
aux ajustements propices



OBJECTIF 2

Piloter le projet de
territoire et évaluer
l'efficacité des politiques
publiques menées

Tous les ans, deux instances mesureront l'état d'avancement des actions et le degré d'atteinte des 20 objectifs sur chacune des 3 ambitions, afin de réfléchir collectivement aux orientations à prendre :

◆ Un comité technique

Composé des services pilotes, il sera chargé de faire un bilan de la mise en œuvre des actions et de croiser les regards sur les réalisations, mais aussi sur les freins et les préconisations à porter à la connaissance et à l'arbitrage du comité de pilotage. Il fera également émerger les nouveaux projets innovants ou remarquables concourant aux objectifs du projet de territoire.

◆ Un comité de pilotage

Composé des élus de l'exécutif communautaire, il sera chargé de mesurer la pertinence et l'efficacité des actions menées, d'opérer les arbitrages politiques et de préparer les évolutions à proposer au Comité stratégique Le Mans Métropole 2040.

Tous les deux ans, les politiques publiques conduites sur le territoire seront évaluées afin d'ajuster l'action du territoire en direction des 3 ambitions fixées à horizon 2040.

◆ Un comité stratégique

Composé du Président, des élus référents, de l'exécutif communautaire, des conseillers communautaires et municipaux, de partenaires et de citoyens, ainsi que des services communautaires et communaux, il sera chargé du pilotage stratégique et politique du projet de territoire : réorientation des actions en difficultés, actualisation des actions identifiées et intégration des actions nouvelles.

Ce rendez-vous biennal permettra de mesurer les dynamiques, les innovations et les bonnes pratiques qui seront insufflées par la poursuite des 20 objectifs du projet de territoire.

Accompagner les cycles de vie du projet de territoire et communiquer pour valoriser l'action de la métropole :

- ◆ Le suivi annuel des comités technique et politique alimentera tous les deux ans les décisions du Comité stratégique dans le cadre d'une mécanique de gouvernance.
- ◆ La validation des évolutions (réorientation, suppression et intégration d'actions) permettra au projet de territoire d'exister dans le temps.
- ◆ Le projet de territoire pourra être actualisé avec souplesse au rythme de la vie des collectivités.
- ◆ Le Mans Métropole sera ainsi dotée d'une organisation capable de piloter et de valoriser son action de manière durable.





LE MANS
Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE